

Compte rendu d'activité 2022





P 6 → MISSIONS CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

P10 > CANDILLARGUES

P12 > ROUJAN

P14 > FRAÏSSE-SUR-AGOUT



P 16 → MISSIONS FORMATION ET INFORMATION

P18 > ATELIER DES
TERRITOIRES N° 17

P20 > TRAVERSÉES
D'AGGLOMÉRATIONS, DE
BOURGS ET DE VILLAGES



P 22 → MISSIONS CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJET

P24 > RECONVERSION
DU SITE DE LA PAPETERIE
DE BRISSAC

P25 > FAVORISER LE VIVANT
SUR SON TERRAIN



P 26 → MISSIONS SENSIBILISATION ET INFORMATION

P28 > LES MYSTÈRES
DE MONTPELLIER

P30 > VILLENEUVE-
LÈS-MAGUELONE



P 32 → PARTENARIATS

P34 > HÉRAULT LITTORAL

P36 > UNIVERSITÉ PAUL
VALÉRY MONTPELLIER 3



P 38 → VIE DU CAUE

P38 > LE CAUE AU NIVEAU
NATIONAL ET RÉGIONAL

P39 > L'ÉQUIPE,
SA FORMATION, LES
LOCAUX ET LES LOGICIELS

P40 > L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

P41 > LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

P42 > LE COMPTE
DE RÉSULTAT

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE



Reconduite dans mes fonctions de présidente du CAUE de l'Hérault le 9 novembre 2021, par le Conseil d'Administration qui m'a renouvelé sa confiance, j'ai pu tout au long de cette année 2022 accompagner et promouvoir les objectifs et ambitions du CAUE, avec la satisfaction de voir la confiance accordée par les collectivités locales à notre équipe, au regard du nombre et de la diversité des sollicitations qui nous sont faites.

Perçu comme un outil fédérateur, un acteur reconnu et répondant aux besoins des publics et du territoire de demain, le CAUE est en écoute permanente sur le terrain, faisant valoir son impartialité et son adaptabilité.

Il est à considérer comme un outil d'ingénierie et de solidarité territoriale complémentaire, avec une vision prospective et surtout évolutive en renforçant ses relations avec ses partenaires et en tout premier lieu le département de l'Hérault.

Il est donc pour moi indispensable que soit reconnu le CAUE qui est très souvent

à l'articulation de la construction des territoires en s'impliquant dans le cadre des missions qui lui sont confiées pour accompagner des démarches concertées et des pratiques de médiation. Au cours de cette année, le CAUE a su adapter ses accompagnements pour répondre à l'urgence climatique, énergétique et de préservation de la biodiversité auprès de ses différents publics tout en tenant compte de l'évolution des modes de vie, avec une maîtrise budgétaire permanente et la recherche d'innovation et de pertinence face aux enjeux émergents.

Cette année encore, le CAUE a donc pu apporter un soutien et un accompagnement important à de nombreuses collectivités en mettant son expertise et ses compétences techniques à leur disposition, en amont de la définition de leur projet, les aidant à se doter des ambitions nécessaires pour participer, à leur échelle, à la transition écologique et climatique avec une vision prospective.

À travers ses missions de conseils architectural et paysager, il a permis à nos concitoyens de se repérer dans le foisonnement des aides possibles et d'arriver à définir ses propres besoins, qui ne vont plus forcément dans le sens de la seule consommation, ce qui rend le diagnostic préalable au conseil majeur pour la faisabilité d'un projet quelle que soit son échelle.

Enfin, à travers son approche culturelle, le CAUE a pu contribuer dans le cadre de ses actions de sensibilisation à l'éveil des publics, leur permettant de se faire une place dans leur environnement immédiat, de s'y projeter et d'en devenir acteur.

À la lecture de notre rapport d'activité, vous pourrez prendre toute la mesure de l'accompagnement du CAUE auprès de tous ses publics à travers la richesse des actions proposées et portées, à l'appui d'une équipe salariée qui affirme sa volonté d'être à vos côtés, tel un passeur de message, pour fédérer les synergies et fabriquer les territoires de demain dans le respect de leurs diversités.

Très bonne lecture.

Julie Garcin Saudo
Présidente du CAUE De l'Hérault

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES

UN OBJECTIF

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes départementaux, qui assument des missions de service public dans une dynamique d'expertise et un esprit associatif.

Il a pour vocation d'améliorer la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale :

— En intervenant auprès des élus, des maîtres d'ouvrages publics et privés et des professionnels pour que tout projet d'aménagement et de construction fasse l'objet d'une démarche de qualité.

— En favorisant la participation des habitants à l'élaboration de leur cadre de vie.

« La sensibilisation, l'information, la pédagogie, l'accompagnement et la formation sont les outils privilégiés du CAUE. »

UN ORGANISME DÉPARTEMENTAL AVEC UN STATUT ASSOCIATIF

Créé à l'initiative du conseil départemental le 8 mars 1979 dans le cadre de la loi sur l'Architecture, le CAUE est présidé par un élu. Ses statuts sont définis par un décret.

La gouvernance du CAUE est assurée par un conseil d'administration où sont représentés les élus, les services extérieurs de l'Etat, les organisations professionnelles, les associations et les personnes qualifiées.

Son assemblée générale regroupe l'ensemble des adhérents : communes, groupements de communes, organisations professionnelles, organismes départementaux et consulaires, associations...

Le CAUE est investi d'une mission d'intérêt public, dans un cadre et un esprit associatif qui excluent toute maîtrise d'œuvre.

Son financement :

— Une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement, votée par le Conseil départemental, perçue sur les permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

— Les cotisations de ses adhérents.

Le CAUE participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés, assurant un conseil indépendant, proposant un apport de compétences pluridisciplinaires et une expérience de terrain depuis 45 ans.

Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture - Article 7 : *« Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Il contribue, directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction .../... ses interventions sont gratuites. »*



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, article 1

POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

SES QUATRE MISSIONS

— Pour les collectivités territoriales

Des conseils et un accompagnement dans tous les projets et démarches d'aménagement du territoire.

— Pour les professionnels, les élus et les maîtres d'ouvrage publics

Des formations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

— Pour les maîtres d'ouvrage privés, les particuliers désirant construire ou réhabiliter

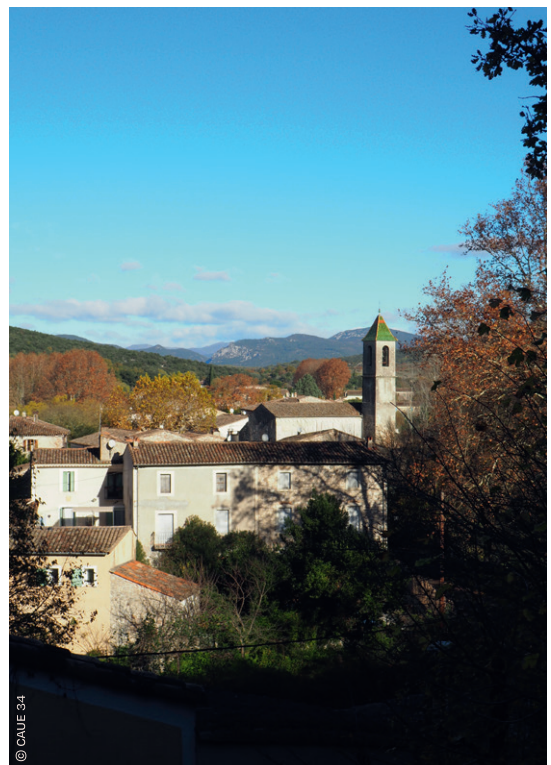
— Pour le grand public

Sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Des conseils pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et environnementale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant.

UNE SPÉCIFICITÉ D'INTERVENTION

— Une expertise professionnelle

L'équipe permanente est composée de professionnels de disciplines diverses - architecture, urbanisme, paysage, environnement, communication - qui ont développé des compétences spécifiques, liées aux approches globales et transversales de l'aménagement, aux démarches environnementales et aux pratiques pédagogiques.



— Une connaissance du territoire

Un ancrage local et une longue expérience de conseil aux élus territoriaux sur le terrain, une culture pluridimensionnelle de l'aménagement et une approche interdisciplinaire, mêlant architecture, urbanisme, paysage, écologie, patrimoine et énergie font du CAUE un acteur de terrain particulièrement pertinent.

— Un acteur culturel au service de la démocratie locale

Le CAUE s'efforce de développer, auprès de tous les acteurs de l'aménagement - des décideurs aux usagers - une exigence de qualité afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité et de les responsabiliser dans l'élaboration d'un cadre de vie collectif et partagé.

MISSIONS

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



AMÉNAGER SA COMMUNE, SON TERRITOIRE

Le CAUE conseille et accompagne communes et groupements de communes dans toutes les démarches touchant à l'aménagement du territoire : espace et équipement publics, centre ancien, patrimoine urbain, bâti et paysager, programmation architecturale et urbaine, restructuration, réinvestissement et développement urbains, aménagement paysager, etc.

DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION POSSIBLES :

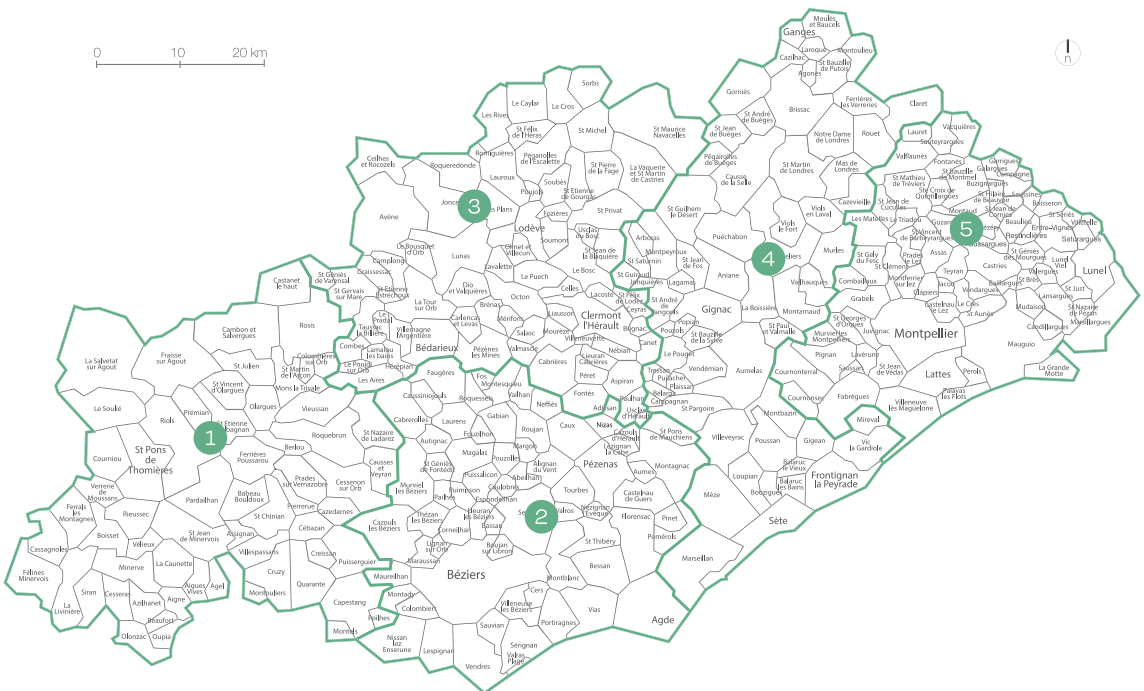
- Les missions « courtes » qui comprennent une visite, une réunion de travail et une note rédigée avec avis, recommandations et informations adaptées ;
- Les missions d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sur plusieurs mois qui établissent sur la base d'un diagnostic sommaire, enjeux et objectifs, une aide à la rédaction de cahier des charges et à la consultation pour le choix de professionnels adaptés... Une convention définit les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre et les délais de réponse.

UNE AIDE À LA DÉCISION

Acteur de terrain, le CAUE apporte aux élus territoriaux une aide à la décision. Ses interventions excluent toute maîtrise d'œuvre. Son expertise professionnelle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'architectes, urbanistes, paysagistes qui développent des approches transversales et environnementales. Il travaille sur l'équilibre des territoires, la cohérence de l'aménagement et la mémoire des lieux. À l'interface des différents acteurs, des décideurs aux usagers, le CAUE propose un travail d'animation, de médiation. Il privilégie les approches partenariales.

UNE ORGANISATION RÉPARTIE EN CINQ SECTEURS SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Toutes les demandes des collectivités territoriales héraultaises sont étudiées au sein de l'équipe. Les interventions sont coordonnées dans un souci d'évaluation et de planification de réponses. Chaque secteur est plus particulièrement confié à un architecte ayant des compétences en matière d'urbanisme et de paysage. Ce référent connaît son territoire et il assure les contacts avec les représentants des collectivités.



COORDINATION & APPUI :

Sylvaine Glaizol, directrice adjointe, architecte et urbaniste conseillère

EN APPUI :

Anaïs Hervouet, paysagiste conseillère
 Mickaël Arjona, architecte conseiller
 Joséphine Guillemin, architecte conseillère

RÉFÉRENTS DES 5 SECTEURS :

- SECTEUR 1 / Alain Pérez
Architecte et urbaniste conseiller
- SECTEUR 2 / Serena Palazzi
Architecte et paysagiste conseillère
- SECTEUR 3 / Patrick Buffard,
Architecte et urbaniste conseiller
- SECTEUR 4 / Lydie Champonnois,
Architecte et urbaniste conseillère
- SECTEUR 5 / Xavier Mestre,
Architecte et urbaniste conseiller

INTERVENTIONS MENÉES EN 2022

POURSUITE DE 23 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA BASE DE CONVENTIONS ANTÉRIEURES :

BESSAN, BRISSAC, CAMPAGNAN, CASTANET-LE-HAUT, CC GRAND PIC SAINT-LOUP, CC DU CLERMONTAIS, CREISSAN, LAVERUNE, LE POUGET, LUNEL-VIEL, MONTELS, NOTRE-DAME-DE-LONDRES, PAULHAN, POJOLS, POUZOLS, ROUET, SERVIAN, ST-BAUZILLE-DE-MONTMEL, VALFLAUNES, VALROS, VIAS, VIC-LA-GARDIOLE.

22 CONVENTIONS SIGNÉES AVEC DES COLLECTIVITÉS EN 2022 :

ASPIRAN, BASSAN, BOISSERON, CANDILLARGUES, COLOMBIÈRES-SUR-ORB, CC des MONTS de LACAUNE et de la MONTAGNE du HAUT LANGUEDOC, FÉLINES MINERVOIS, FRAISSE-SUR-AGOÛT, LE TRIADOU, NIZAS, PRADES-LE-LEZ, PRADES-SUR-VERNAZOBRE, ROUJAN, SAINT-MAURICE-NAVACELLES, SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS, SAINT-CHINIAN, SAINT-JEAN-DE-BUÈGES, SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN, SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES, SORBS, VIEUSSAN, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, VILLEVEYRAC.

LÉGENDE :

XXXXX (sous-titrage en vert clair) → actions faisant l'objet d'une convention d'accompagnement.

MCE : Maîtrise d'Œuvre

CD : Conseil départemental

HI : Hérault Ingénierie

PVD : Petites Villes de Demain

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPFoc : Etablissement Public Foncier Occitanie

MMM : Métropole Montpellier Méditerranée

PUISSERGUIER — Restructuration de l'îlot des anciennes écoles - note sur les attendus d'une étude confiée à l'équipe TRAVERSES en lien avec l'étude de définition urbaine 2017.

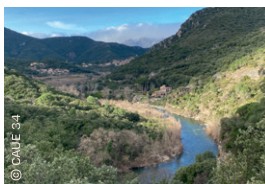
QUARANTE — Divers projets communaux. 1^{er} réunion de travail avec évocation de la possibilité d'une étude de définition urbaine. Partenariat HI.

ROQUEBRUN — Réfection du quartier du Barry. 2 rencontres avec les élus, démarche de projet discutée, en partenariat avec HI.

SAINT-MAURICE-NAVACELLES — Projet d'extension urbaine - Visite de terrain, présentation de premières réflexions (en attente).

VALROS — Aménagement du centre du village. Accompagnement de la démarche en cours. Partenariat HI.

VIEUSSAN — Projet urbain. Mise en place d'une étude de définition urbaine préalable à un document de planification. Consultation et équipe de MCE urbaine désignée EXTERRA, architectes urbanistes. Partenariats CD 34 / DDTM 34.



Vue sur l'Orb



Topographie et hydrographie d'un vaste territoire ponctué de 2 villages et 9 hameaux

VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE — Projet urbain et mobilités. Suivi de la mission d'étude de définition urbaine thématique et sectorielle menée par l'équipe de MCE urbaine LA STRADA, urbanistes. Partenariats MMM / EPFoc / CD 34 / DDTM 34.

DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

BOISSERON — Projet urbain. Suivi d'une étude de définition urbaine thématique et sectorielle, MCE urbaine confiée à l'équipe LEBUNETEL. Partenariats CCPL / CD 34 / Région Oc.



CANDILLARGUES — Projet urbain et aménagement du centre-ville. Suivi, MCE urbaine équipe ESKIS. Partenariat CD 34 / Symbo / DDTM 34.

CC LODÉVOIS ET LARZAC (Olmet et Villecun) — Création d'un nouveau hameau. 1^{er} visite et CR.

CC GRAND PIC SAINT-LOUP — Maîtrise foncière, formes urbaines, division parcellaire et PLH. Participation à un séminaire et accompagnement envisagé.

JUVIGNAC — Atelier de revue de projets / charte urbanisme durable de la ville. Compte rendu de visites transmis pour 2 sites.

LUNEL-VIEL — Projet urbain et mise en valeur du patrimoine. Mise en place d'une étude de définition urbaine thématique et sectorielle, confiée à l'équipe EXTERRA, mandataire. Partenariats CD 34 / EPFoc / DDTM / UDAP.

MONS-LA-TRIVALLE — Requalification du cœur de village. Avis transmis sur le cahier des charges. (en attente) Partenaire PHLV.

DANS LE DOMAINE DES ESPACES PUBLICS, DE SITES, MISE EN VALEUR

ASPIRAN — Réaménagement d'une placette. Suite consultation de MCE, équipe ART paysagistes, désignée. Etude en cours.

AGONES — Aménagement d'espaces publics. Visite, conseils y compris pour une démarche de projet (sans suite). Partenariat HI.

AUMES — Aménagement d'espaces publics, 1^{er} visite en partenariat HI.

BASSAN — Requalification de l'entrée du village, avenue de Servian, définition d'une mission de MCE - Partenariat CD 34.



Coupe de principe sur une 1^{er} séquence, support d'aide à la décision

BESSAN — Requalification de la traversée RD13. Proposition d'une convention d'accompagnement.

BRISSAC — Requalification des espaces publics du centre ancien. Accompagnement en cours, diagnostic et définition d'une mission de MCE.

CABRIÈRES — Rénovation des espaces publics du village. Visite sur site et compte rendu de visite.

CANET — Réaménagement de la place du village. 1^{er} RV et compte rendu de visite. Partenariat HI.

CÉBAZAN — Mise en valeur des espaces publics. Avis et conseils formulés (en attente). Partenariat HI.

COLOMBIÈRES-SUR-ORB — Définition d'une centralité et valorisation du site de l'entrée des gorges. Visites sur site et échanges avec l'équipe municipale, définition d'une mission de MCE. Agence ESKIS paysagistes sélectionnée.



Plan du site



Cheminement vers l'entrée des Gorges

CC DES MONTS DE LACAUNE ET DES MONTS DU HAUT LANGUEDOC — ROSIS-ANDABRE

Aménagement d'une aire d'accueil à Douch. Accompagnement engagé, présentation de la démarche en CDNPS, mise en place d'une consultation de MCE. Partenariat UDAP / DREAL.



Schéma du site

COURNIOU-LES-GROTTES — Réhabilitation du site touristique de la grotte Devèze. Proposition d'un accompagnement de la démarche de projet. Partenariat UDAP / DREAL.

CREISSAN — Projet urbain en centre ancien. Accompagnement pour la mise en place d'une étude de définition urbaine sur le secteur - en cours. Partenariat HI.

FÉLINES-MINERVOIS — Aménagement de la traversée. Finalisation du cahier des charges pour une mission de MCE (sans suite). Partenariat CD 34 / HI.

LAUROUX — Espaces publics et traversée du village. Visite du site. Partenariat HI / CD 34.

LAVERUNE — Rénovation d'espaces publics en centre ancien. Accompagnement en cours. Partenariat MMM.

MARSEILLAN — Entrées de ville. Lecture paysagère avec des membres du conseil citoyen. Avis et conseils transmis. Partenariat PVD.

MINERVE — Aide à la décision sur le réaménagement des espaces publics du village. Proposition convention d'accompagnement pour 2023.

MONTELS — Mise en valeur du village. Visite de réalisations, diagnostic, réunion publique. Partenariat HI.

MONTOULIERS — Embellissement du centre du village. Proposition d'accompagnement en attente.

POUJOLS — Plan d'aménagement d'ensemble et réfection des rues du centre ancien. Compte rendu de visite transmis. Accompagnement engagé. Partenariat HI.

POUZOLS — Aménagement d'une place et des espaces publics adjacents en centre ancien. Réunion sur site et accompagnement engagé.

PRADES-SUR-VERNAZOBRE — Requalification de la traversée du village. Suite de l'accompagnement, équipe de MCE TRAVERSESES. Partenariat HI.

ROMIGUIERES — Rénovation des rues et ruelles du village. Inauguration et visite commentée, MCE Atelier SITES.



Sobriété et justesse des aménagements en milieu rural



Inauguration le 8 juillet 2022.



ROUJAN — Aménagement paysager d'un site multifonctionnel. Diagnostic et définition d'une mission de MCE consultation 2015 / 2017, équipe de MCE Atelier SITES désignée.

SAINT-BAUZILLE-DE-PUTOIS (2021) — Requalification des espaces publics du centre ancien. Visite, avis et définition d'une mission de MCE.

SAINT-CHINIAN — Réhabilitation du jardin de la mairie et des espaces publics attenants. Rédaction d'un cahier des charges de définition d'une mission de MCE (en attente du lancement de la consultation). Lien avec PVD en cours.



Un jardin d'acclimatation dégradé sur un site à forte valeur patrimoniale

SAINT-GERVAIS-SUR-MARE — Rénovation de l'allée Notre Dame de Lorette. Visite sur site. Et conseils émis (sans suite).

SAINT-JEAN-DE-BUÈGES — Réaménagement des entrées du village. Définition d'une mission de MCE urbaine (en attente de la concertation et consultation organisée par le CD 34).

SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ — Requalification des espaces publics. Visite de site, compte rendu, et réunion de travail avec les élus.

SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN - Réaménagement d'espaces publics, restructuration d'équipements, et création d'un « lieu de vie ». Relevé sur site, rencontre avec les élus, accompagnement engagé.

SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES — Réaménagement du site classé de la source du Jaur. Phase de suivi (en attente décision municipale). Partenariat DRAC / DREAL.

SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES — Réhabilitation de la place des Tilleuls. Avis simple après visite.

LA LISTE CONTINUE
SUR LES PAGES
SUIVANTES



ZOOM CANDILLARGUES

Projet urbain et aménagement
d'espaces publics du centre

Préoccupée par des aménagements prévus à court terme, la municipalité sollicite l'accompagnement du CAUE qui, dans son approche préalable, révèle une complexité d'enjeux à hiérarchiser et une diversité d'échelles d'interventions à articuler.

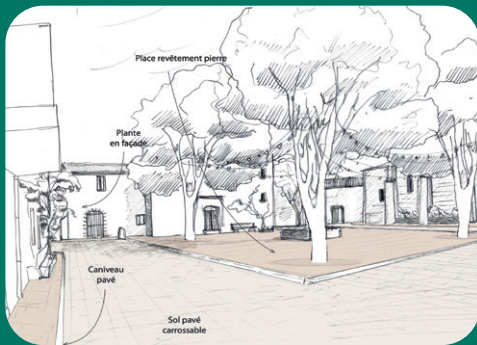
Confrontés à la nécessité de réviser le PLU avec des contraintes liées à la loi Littoral, au SCoT, au PPRI, les élus élargissent le périmètre de réflexion à l'échelle du village avec la mise en place d'un projet urbain. Avant de se pencher sur de nouveaux secteurs d'extensions, une stratégie foncière est à élaborer pour l'horizon 2033 (PLH), prenant en compte les « dents creuses » et les parcelles mutables. Une étude de définition urbaine

thématique et sectorielle est engagée pour garantir la cohérence du fonctionnement du village à long terme. Cette étude, confiée après consultation, à l'équipe pluri-disciplinaire composée par Eskis (mandataire), La Strada, M. Dupin, Media E et Horizon Conseil, comprend une réflexion globale sur la maîtrise du développement urbain basée sur l'analyse des mobilités et de la contrainte hydraulique. Elle décline des schémas d'orientations sur les secteurs d'extensions, de renouvellement et de réinvestissement urbains, à retranscrire en OAP. Elle aboutit à un plan de référence qui trouvera son prolongement au travers de missions de maîtrise d'œuvre urbaine sur les espaces publics du centre.

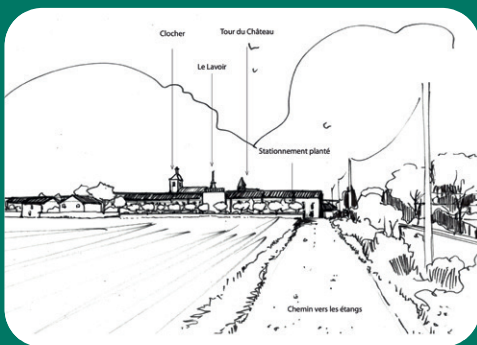
Partenaires : DDTM, UDAP, EPF, POA, SYMBO, CD 34.



Plan de référence © eskis



Place du Château, un lieu convivial au cœur du village © ESKIS



Vers le village depuis le boulodrome © ESKIS



**PAROLES
D'ÉLUS**
**ANTHONY
MELIN,
MAIRE**

Face à la multiplicité des enjeux et les contraintes de plus en plus fortes en matière d'habitat, nous avons initié une réflexion à l'échelle du village pour assurer un lien entre les infrastructures actuelles et envisager l'avenir avec cohérence. La commune a sollicité l'expertise du CAUE pour l'accompagner dans la définition d'un cahier des charges visant à mener une étude de définition urbaine globale, aménager qualitativement et durablement les espaces en gardant en tête un objectif opérationnel.

Nous bénéficions désormais d'une feuille de route cohérente et d'un accompagnement financier facilité par une grande crédibilité auprès de nos partenaires institutionnels. La prochaine étape consiste à traduire ce travail par la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise, d'aménagement et de valorisation des espaces.

Le CAUE, par ses conseils avisés et son suivi, a grandement participé à l'élaboration d'un projet de vie de qualité pour les Candillarguais et pour notre plus grande satisfaction.

SERVIAN — Renaturation de la Lène en milieu urbain. Accompagnement engagé.



État existant de lit bétonné en milieu urbain.

VIAS — Requalification d'espaces publics. Présentation du diagnostic, définition d'une mission de MCE à venir. Partenariat UDAP.

VIC-LA-GARDIOLE — Aménagement d'espaces publics en site protégé. Proposition de méthode et accompagnement de la démarche. Aide à la rédaction d'un cahier des charges de définition d'une mission de MCE. Partenariats UDAP / DREAL.

VILLEVEYRAC — Requalification d'espaces publics en centre ancien. Reprise du diagnostic et définition d'un programme d'actions, consultation pour le choix d'un MCE, équipe LEBUNETEL, architectes urbanistes, désignée.

**DANS LE DOMAINE
DES ESPACES PUBLICS,
TRAITEMENTS PAYSAGERS**

ANIANE — Avis sur aménagements d'espaces publics en cours - visite sur site, réserves et conseils.

BALARUC-LES-BAINS — Renouveau arboré. Conseils après visite in situ.

LAMALOU-LES-BAINS — Aménagements paysagers divers. Conseils ponctuels transmis.

LE CAYLAR — Désimperméabilisation d'une cour d'école, traitement d'un giratoire, conseils ponctuels, relais MCE M. Michez, paysagiste conceptrice.

LOUPIAN — Renouveau du patrimoine arboré en centre ancien. Avis formulé.

MARSEILLAN — Renouveau arboré global. Avis formulé, conseil ponctuel.

MAUGUIO — Remplacement d'arbres dans une cour d'école, conseil ponctuel.

MONTARNAUD — Gestion des espaces communaux plantés. Avis et note de cadrage pour la mise en place d'une mission d'assistance conseil par un paysagiste concepteur.

SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS — Réaménagement des espaces publics du centre. Visite sur site pour avis. Rédaction de nombreuses réserves tant sur la méthode, les enjeux que le traitement du patrimoine arboré. Partenariat PVD / DDTM -Sous-Préfecture.

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE TRAVAUX DE L'ASTIEN — Charte « Je ne gaspille pas l'eau ». Journée de remise du label aux communes.





ZOOM ROUJAN

Une recomposition paysagère aux enjeux multiples

La municipalité a engagé un projet d'aménagement de mise en valeur des espaces publics du secteur du stade et des écoles. Accolé au centre ancien, l'îlot concerné comprend des équipements implantés au coup par coup. Une grande parcelle utilisée au gré des besoins pour les parking, manèges lors des fêtes de village ou d'école, concours de pétanque... et les espaces publics attenants ont fait l'objet d'une réflexion préalable accompagnée par le CAUE pendant plus d'un an.



Les abords du site, les aménagements font parfois abstraction des continuités douces © CAUE 34



Le site de projet est une vaste étendue, minérale, utilisée au quotidien comme lieu de stationnement © CAUE 34

DES RÉFLEXIONS PRÉALABLES À LA DÉFINITION D'UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN 2 ÉTAPES :

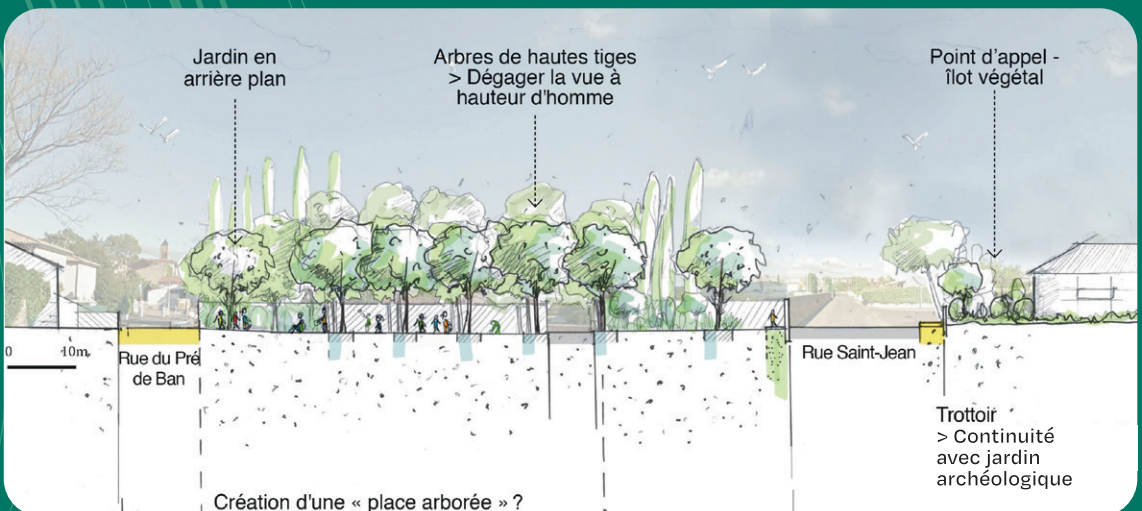
UNE APPROCHE PRÉALABLE SUR UN SECTEUR ÉLARGI

Il comprend plusieurs îlots, celui du stade, des jardins, du parking et boulodrome, du jardin archéologique, les limites de la salle polyvalente, du collège et du bâtiment technique municipal sur le chemin de la Plaine, les liaisons avec l'espace rural, la parcelle susceptible de recevoir une salle communale, les liaisons piétonnes avec le centre. Cette approche a permis de proposer une vision cohérente des aménagements à réaliser à court, moyen et long terme.

UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLÈTE

Sur le site correspondant à l'espace public attenant au stade et les rues du Pré de Ban et de Saint-Jean, plusieurs principes généraux sont identifiés : conservation d'un espace « multifonctionnel », création d'un « îlot de fraîcheur », gestion intégrée du pluvial et sol perméable, traitement des rues attenantes, des limites, création de continuités piétonnes, inscription du projet dans la continuité des trames arborées des parcs urbains et des cours d'eau, préservation des vues remarquables.

Suite à une consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre, la municipalité a retenu l'Atelier Sites, paysagistes urbanistes.



Création d'un îlot de fraîcheur : végétalisation, revêtements perméables, et privilégier la gestion aérienne de l'eau. Coupe schématique de principe © CAUE 34



Depuis l'espace de projet, la silhouette du noyau ancien du village dessine l'arrière plan © CAUE 34



PAROLES D'ÉLUS JEAN BLANQUEFORT, MAIRE

Les élus de Roujan ont fait appel au CAUE pour la mise en valeur d'un quartier attenant au centre ancien et dans lequel sont implantés l'école, le collège, la salle polyvalente, un jardin public, le boulodrome et le stade. À proximité de ce dernier, une parcelle d'environ 4000 m², sans végétation, sert au gré des besoins de parking pour les écoles et le stade, d'emplacement pour les manèges lors des fêtes du village, qu'il convient d'aménager en priorité pour en faire un véritable îlot de fraîcheur. Après plusieurs visites sur le terrain et rencontres avec les élus, le CAUE a fait émerger les enjeux de cette opération qui, dans un contexte élargi, s'inscrit dans un large programme d'aménagements. D'autres étapes prévoient, dans un secteur proche, la construction d'une salle communale, la réalisation d'un parking et le transfert d'équipements sportifs. À notre demande, le CAUE a élaboré un cahier des charges définissant clairement nos attentes de la mission de maîtrise d'œuvre. La méthodologie, la pédagogie et les compétences de nos interlocutrices ont permis de fédérer les élus autour d'un dossier complexe que nous n'aurions pu maîtriser sans leur aide. Les élus de Roujan savent désormais, et à l'occasion de rencontres font savoir, que le CAUE est un précieux partenaire pour nos communes.

DANS LE DOMAINE DE L'ARCHITECTURE, DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

BOISSERON — Projet d'aménagement du château en tiers-lieu culturel et ouverture du parc au public. Avis préalable à une proposition de démarche de projet.

BOUZIGUES — Espaces publics et équipements communaux. Visite et Compte rendu transmis.

CAMPAGNAN — Projet d'équipements scolaires et orientations d'aménagement du site. Visite, avis et définition d'une mission de programmation urbaine et architecturale, confiée à N. WESTPHAL architecte programmiste. Partenariats HI / CD 34.

CASTANET-LE-HAUT — Rénovation d'un îlot dégradé. Relevé sommaire sur site pour établissement de recommandations. Partenariat HI.



Îlot bâti en bordure de La Mare

COLOMBIÈRES-SUR-ORB — Scénarios d'occupation de bâtiments communaux dans le cadre d'une redéfinition de centralité. Partenariat SM PHLV.

FELINES MINERVOIS — Mise en place d'une étude sur le potentiel de reconversion du site de la cave coopérative. Phase de suivi.



FRAISSE-SUR-AGOUT — Restructuration de l'école et aménagement des abords. Définition du pré-programme et mise en place d'une mission de MCE. Équipé désignée : atelier LAFOND architecture associé à Nathalie LAURICHESSE architecte.

FONTANÈS — Rénovation de bâtiments communaux pour un café associatif, un espace de coworking et une mairie. Suite avec les études de la MCE désignée LANDEMAINE, architectes.

LA BOISSIÈRE — Rénovation de bâtiments et d'espaces publics. Visite et 1^{er} évaluation transmise. Proposition de convention d'accompagnement. Partenariat HI.

LE POUGET — Restructuration des écoles et création d'une cantine. Visite, avis et définition d'une mission de programmation architecturale.

LE TRIADOU — Salle polyvalente et « Espace de la Plaine », reprise de la démarche. Partenariat HI.

LOUPIAN — Rénovation de l'école du village. Visite du site et proposition pour la définition d'une mission de programmation.

MONTARNAUD — Reconversion d'une cave coopérative et aménagement du site. Suivi de la mission de programmation menée par Exact AMO associé à Entrelacs. Partenariat Région Occitanie dans le cadre de l'AMI friches Occitanie.

NIZAS — Réhabilitation de la Tour de l'Horloge. Relevé sommaire de terrain et réunions de présentation des analyses et orientations possibles (en attente).





ZOOM FRAÏSSE-SUR-AGOÛT

Restructuration de l'école et aménagement de ses abords

Dans l'objectif de maintenir et de conforter l'école du village, les élus ont souhaité créer un ensemble plus fonctionnel, en regroupant autour de la maternelle existante, le primaire et la cantine.

Pour ce projet, accompagné par le CAUE de l'Hérault, ce regroupement est apparu comme pertinent afin de répondre aux questions de sécurité, d'accessibilité et au-delà de consolider l'existence de l'école. Il sera aussi l'occasion de reconsidérer un secteur du village qui accueille d'autres équipements et services comme la salle des associations ou la bibliothèque. Après mise en concurrence, c'est l'Atelier Lafond architecture et urbanisme, associé à Nathalie Laurichesse

architecte, qui a été retenu par la commune. Les premiers échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ont permis d'évoquer les points importants pour l'équipe municipale :

- l'école comme élément essentiel du devenir du village,
- la volonté d'associer les enfants et l'équipe pédagogique à la démarche,
- la diversité des usages, notamment pour la cour de récréation,
- le recours aux bois locaux, voire communaux, pour la construction,
- l'utilisation du réseau de chaleur communal bois existant.



© CAUE 34



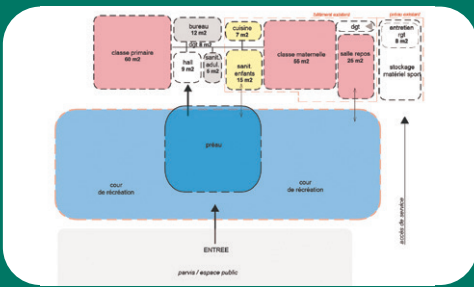
L'école maternelle actuelle © CAUE 34



Le site du projet © CAUE 34



Esquisse de la nouvelle école.
© ATELIER LAFOND ARCHITECTURE



Principe d'organisation fonctionnelle © CAUE 34



**PAROLES
D'ÉLUS**
JIM
RONEZ,
MAIRE

Nous considérons que l'école est le cœur de notre commune et occupe une place primordiale dans notre politique d'accueil. Le fait d'avoir des classes en effectif réduit peut être une contrainte, mais est aussi une chance sur le plan pédagogique. Nous souhaitons, qu'au delà du nombre, l'environnement matériel soit également un atout de cette école, pour nos enfants, pour des parents (ou futurs) qui chercheraient à s'installer à Fraïsse, et pour les enseignant-e-s. Que tous les usagers de l'école y trouvent un édifice adapté et agréable, élèves, enseignant-e-s, personnel communal, et parents ! L'idée de solliciter l'accompagnement du CAUE s'est d'emblée imposée à nous, nous voulions partir du bon pied, aboutir à un projet pratique, mais esthétique, ambitieux, mais sobre, supportable pour nos finances mais exigeant sur les matériaux. Et nous ne voulions pas sacrifier les abords, une attention du site dans son ensemble a été portée. L'appel à projet a donc été bâti en intégrant toutes ces composantes ainsi que les préconisations de celles et ceux qui pratiqueront ces locaux.

L'aide du CAUE a été indispensable, adaptée et pertinente. Le projet suit son cours, rendez-vous à l'inauguration !

NOTRE-DAME-DE-LONDRES — Restructuration et extension de l'école communale. Visite et accompagnement engagé, définition d'une mission de programmation.



Visite de l'école à rénover en 2022

PAULHAN — Programmation urbaine sur le centre ancien. Mise en place d'un accompagnement de la démarche, rédaction d'un cahier des charges de définition d'une mission de MCE. Partenariat EPFoc.

PRADES-LE-LEZ — Rénovation et extension d'équipements scolaires. Suivi de la mission de programmation menée par INECO AMO associé à Logis-Cité.

PRADES-SUR-VERNAZOBRE — Réaménagement de bâtiments communaux. Transmission d'une note sur les attendus de la mission de MCE. Sélection de la MCE à venir (2023).

ROUET — Restauration de petits patrimoines communaux. Visite sur site, accompagnement engagé avec la définition d'une mission de MCE.

SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL — Projet d'extension et de restructuration de l'école primaire. Aide à la rédaction du cahier des charges de la mission de programmation. Partenariat HI.

SORBS — Rénovation de bâtiments communaux, salle des fêtes, mairie et logement de fonction. Visites sur site et conseils, y compris sur les solutions thermiques (en attente).

VALERGUES — Restructuration partielle de l'îlot de Rédier. Suivi de la mission de MCE menée par CASTELNAU-FERRI, architectes. Partenariat UDAP / CA Pays de l'Or.

VIC-LA-GARDIOLE — Construction d'un pôle enfance jeunesse et extension de la cantine. Visite sur site et réunion de travail avec l'équipe municipale, programmiste retenu sur consultation, VITAM. Partenariat UDAP.

**DANS LE DOMAINE
DE L'ARCHITECTURE,
CONSEIL ARCHITECTURAL**

CC VALLÉE DE L'HÉRAULT — Opération façade. Conseils pour la mise en place d'une étude de cadrage et pour une mission d'architecte-conseil.

CC GRAND PIC SAINT-LOUP — Mission de conseils paysagers et architecturaux aux domaines viticoles renouvelée.

SYNDICAT MIXTE DU PHLV — Convention d'accompagnement « Assistance architecturale auprès des particuliers » renouvelée.

MISSIONS

FORMATION ET INFORMATION

Élus, maîtres d'ouvrage et professionnels



SE FORMER, S'INFORMER

Les élus, les maîtres d'ouvrage et professionnels trouvent auprès du CAUE les moyens de s'informer et de se former dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Le CAUE leur propose des « Ateliers des territoires » sous la forme de conférences, d'échanges d'expériences et visites de réalisations. Il intervient dès lors qu'on le sollicite, dans le cadre de son réseau professionnel, pour prendre la parole lors de colloques, rencontres, formations, ateliers et visites. Il réalise des publications thématiques sous la forme de plaquettes, fiches référentielles et fiches conseil.

ACTUALISER SES CONNAISSANCES

Loi Climat et résilience, objectif ZAN, PLUi, adaptations au changement climatique... En fonction de l'actualité et de ses expériences de terrain, le CAUE recense les besoins en formation pour les acteurs du cadre de vie. Les projets des collectivités demandent à la fois technicité et inventivité, et requièrent une mise à jour des connaissances des équipes municipales et de leurs collaborateurs.

ÉCHANGER POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Les élus trouvent auprès du CAUE une réponse à leurs attentes : informations législatives, données techniques, échanges d'expériences, de références...

Les professionnels quant à eux - architectes, paysagistes, urbanistes, artisans, techniciens et personnels des collectivités - ont besoin de mettre à jour leurs connaissances sur l'évolution du cadre législatif ou sur des techniques de construction, d'aménagement et de gestion du patrimoine architectural, urbain, arboré... Là encore, le CAUE peut les soutenir.

Enfin, les « formations » du CAUE, quelles que soient leurs formes, sont des moments d'échange où le dialogue permet de mieux se comprendre.

PLAQUETTES

« FAVORISER LE VIVANT SUR... »

PLAQUETTE « FAVORISER LE VIVANT SUR SA COMMUNE » OU « AMÉNAGER LE TERRITOIRE, LA VILLE, LE VILLAGE, LA PARCELLE, LA DEMEURE, COMME UN ÉCOSYSTÈME »

L'ambition de cette plaquette est de montrer comment la prise en compte du vivant à différentes échelles, dans tous gestes d'aménagement, permet de répondre aux questions prégnantes de réchauffement climatique, de gestion des inondations et des risques, de santé, de mobilité mais aussi d'agrément et d'amélioration du cadre de vie.

L'objectif est de sensibiliser à l'intégration de l'enjeu de la biodiversité, depuis le centre ancien, en passant par les extensions récentes, jusqu'à la campagne cultivée, et de montrer « comment aménager sa commune » comme un écosystème en prenant en compte la biodiversité ordinaire, celle des jardins privés et des espaces publics, des plantations d'arbres en alignement, en bosquet ou ponctuelles, de gestion des limites de l'urbanisation, des jardins familiaux, des haies, des cours d'eau et boisements...

PLAQUETTE « FAVORISER LE VIVANT SUR SON TERRAIN »

Complémentaire à la plaquette « Favoriser le vivant sur sa commune » ci-dessus. Pour aborder les questions d'aménagement à l'échelle des domaines privés de la maison de village à la maison sur grande parcelle.

In. Conseil aux particuliers / Ces deux plaquettes font l'objet de publication et de diffusion auprès des collectivités, des maîtres d'ouvrage, aménageurs et particuliers.

AUTRES ACTIONS

FICHES RÉFÉRENTIELLES

Poursuite de l'élaboration des fiches sur des réalisations de qualité, dans l'Hérault, consacrées à des équipements et des espaces publics, mais aussi aux bâtiments agricoles.

Publication et diffusion de 2 fiches sur le thème des bâtiments agricoles en 2022 : fiche n°15 / réf. bâtiments agricoles : « Ferme oléicole à Gignac » et fiche n°16 / réf. bâtiments agricoles : « Extension cave vinicole, bureaux, hangar à Valflaunès ».

En préparation fiches sur des « aménagements frugaux ».

Diffusion des fiches sur la Newsletter et le blog du CAUE et sur la plateforme nationale « Observatoire des CAUE ».

EXPOSITIONS

Plusieurs expositions réalisées par le CAUE 34 sont mises à disposition des collectivités : « Habiter sans s'étaler » qui fera l'objet d'une réactualisation, « Vivre et construire avec le climat », « Profil Bois en Languedoc-Roussillon », « Edmond Leenhardt, un architecte... ».

In. Sensibilisation & information



LA LISTE CONTINUE
SUR LES PAGES
SUIVANTES





ATELIER DES TERRITOIRES N°17

L'eau dans les espaces urbains, un état d'urgence !

Nous avons tous conscience que l'eau est une ressource essentielle et que sans elle, rien ne serait plus possible ! Sur nos territoires, elle se rappelle à nous lors d'épisodes exceptionnels de sécheresse ou bien d'inondations. De l'eau que l'on consomme et que l'on rejette, à l'eau de pluie qui tombe sur les sols des espaces publics, jusqu'à l'eau de la rivière qui qualifie notre cadre de vie et participe à la biodiversité, elle est présente au quotidien dans notre vie, nos villes et nos villages.

Pour aborder tous ces aspects de « l'or bleu », le CAUE, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes du Lodévois Larzac a organisé le 20 septembre, à Lodève, son 17^e Atelier des Territoires à l'attention des élus et des professionnels.

L'OBJECTIF DE CET « ATELIER DES TERRITOIRES DU CAUE DE L'HÉRAULT » :

Comment, avec une gestion plus qualitative de l'eau, il est possible d'améliorer le cadre de vie, de réduire les risques d'inondation, de réalimenter les nappes et dépolluer l'eau pour disposer de ressources en quantité et qualité suffisantes, de favoriser les îlots de fraîcheur pour réduire les effets des canicules, de réduire l'empreinte carbone des aménagements...

Tous ces sujets ont été abordés à partir d'exemples et de témoignages d'experts : Marie Pire, paysagiste conceptrice ; Christine Munoz, paysagiste conceptrice - Atelier Sites ; Delphine Sigal - Agence de l'Eau ; Arnaud Le Beuze - directeur du Service Intercommunal des Eaux du Lodévois Larzac.



Marie Pire, paysagiste conceptrice, expose la nécessaire intégration de l'eau en milieu urbain © SP/CAUE 34



Vic la Gardiale, bandes perméables et seuils plantés © ATELIER SITES



Arnaud Le Beuze, directeur du SIELL, évoque en cheminant au bord de la rivière, la Soulondre, les travaux importants engagés sur sa renaturation, au bénéfice du retour de la biodiversité en ville. Ce projet permettra d'impliquer différentes associations (jardins familiaux, pêcheurs, arbres en ville...) afin que les Lodévois se ré-approprient la rivière © SP/CAUE 34



Bandes perméables plantées © MARIE PIRE



Terrasses à Lauroux © MARIE PIRE



PAROLES D'UNE PAYSAGISTE MARIE PIRE

Au fil de ses expériences, Marie Pire intègre cette problématique en opposition à une logique de gestion systématique par des tuyaux enterrés : « L'eau de pluie est la 1^{er} ressource avant que ce ne soit l'eau de la rivière, l'eau de la nappe, l'eau potable... Ici dans l'Hérault, il tombe presque autant d'eau qu'à Lille mais le régime est torrentiel, moins important en nombre de jours mais avec plus d'intensité. L'espace agricole avec les cultures en terrasses notamment, et les villages ont été adaptés à cette particularité... Mais progressivement, une vision technique du problème a conduit à enterrer les réseaux afin d'évacuer le plus rapidement possible la plus petite pluie. Face aux enjeux climatiques et de pénurie de cette ressource, il nous faut faire évoluer nos pratiques et remettre en place des solutions qui permettent de laisser un peu de place à l'eau, de s'infiltrer, de se dépolluer... grâce à des solutions simples fondées sur la nature ».

ACCUEIL AU CAUE / RÉSEAUX DES PROFESSIONNELS : RENCONTRES ET ÉCHANGES

— 22 février : accueil et participation au Groupe frugalité heureuse Occitanie.

— 10 juin : accueil de l'OPQU pour une session d'audition de qualification ouverte aux professionnels de l'urbanisme.

— 27 juin : rencontre des équipes CAUE, GEFOSAT et ALEC, présentation des différents métiers à la salle du CAUE 34.



ATELIER DES TERRITOIRES DU CAUE DE L'HÉRAULT N° 17 - L'EAU DANS LES ESPACES URBAINS

Pour aborder les enjeux de l'eau en milieu urbain, le CAUE, en partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault et la Communauté de communes du Lodévois Larzac, a organisé le 20 septembre à Lodève son 17^e Atelier des territoires à l'attention des élus et des professionnels. Une cinquantaine de participants ont assisté aux exposés et à la visite commentée.

Les différentes interventions de la matinée sont diffusées à travers la Newsletter et le blog du CAUE.



FORMATION - TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATIONS, DE BOURGS ET DE VILLAGES - DE LA PROGRAMMATION À LA RÉALISATION - AVEC LE PÔLE ROUTES ET MOBILITÉS DU CD 34

Le Pôle Routes et Mobilités du CD 34 a souhaité mettre en place une formation-échange à l'adresse des chefs d'agences techniques et du service grands travaux sur le sujet des Traversées d'agglomération. L'appui du CAUE a été sollicité pour établir le programme, organiser des interventions et visites. Plusieurs rencontres avec le service ressources ont permis de proposer deux journées en juin et septembre 2022.

In. Partenariats – Conseil départemental

FORMATION – LES AUTORISATIONS D'URBANISME

3 sessions ont été reconduites en 2022 et organisées en 3 points du territoire à destination des élus, des instructeurs et secrétaires de mairie en partenariat avec la DDTM 34 et l'UDAP 34. L'objectif de cette formation est d'apporter les clés de compréhension et d'interprétation des documents d'urbanisme souvent vécus comme complexes.

91 communes, capitalisant 124 participants ont suivi ces journées à Saint-Pons-de-Thomières, Maraussan et Gignac.



TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATIONS, DE BOURGS ET DE VILLAGES

Une formation sur mesure,
de la programmation à la réalisation

À la demande du Pôle Routes et Mobilités du Conseil départemental de l'Hérault, le CAUE 34 a mis au point 2 sessions de formation intitulées « Traversées d'agglomérations - de bourgs et de villages : de la programmation à la réalisation » à destination des agents départementaux du Pôle.

Le matin, chaque session a fait l'objet de présentations en salle en privilégiant les étapes de diagnostic, programmation et processus de conception. Un rappel « des enjeux, du rôle du maître d'ouvrage, des méthodes d'approche et des étapes du projet, de l'identification des compétences » par Gilles Lavaud, directeur adjoint du PMR-CD 34 et Sylvaine Glaizol, directrice adjointe du CAUE 34, précédait la présentation de 2 exemples détaillés : les étapes et méthodes qui permettent l'établissement du projet d'aménagement de la traversée de Prades-sur-Vernazobre, en milieu rural, par l'agence TRAVERSESES-Mœ et de celle de Pézenas, en milieu urbain patrimonial, par l'Atelier SITES-Mœ.

L'après-midi, les agents du Département étaient invités à se rendre sur site pour des visites commentées de réalisations. Une introduction par un représentant de la maîtrise d'ouvrage ou du CAUE impliqué en amont des démarches de projet a été suivie d'explications :

— en juin pour la requalification de la traversée de la ville de Frontignan-La Peyrade par Nicolas Lebunetel, architecte urbaniste Mœ ; pour la

requalification des boulevards de Poussan par Hervé Piquard, architecte urbaniste de l'atelier Sites, Mœ ; — en septembre, pour l'aménagement d'une aire de stationnement et des berges de l'Orb en lien avec une piste cyclable et une passerelle par Christine Munoz, paysagiste conceptrice de l'atelier Sites, Mœ.

Le cas de Colombiers avec la requalification de l'avenue de Béziers entre le centre ancien et les lotissements - Mœ agence Torrès Borredon, architectes urbanistes - et celle de la rue des Écoles entre la mairie et le port - Mœ Atelier Sites, paysagistes concepteurs-urbanistes, a été présenté par le CAUE en accroche avec un projet plus global de redéfinition d'une centralité.

Ces 2 sessions, évaluées, sont perçues comme les 1^{ers} jalons en faveur d'une évolution des pratiques et des références des représentants de la maîtrise d'ouvrage, qu'elle soit départementale ou communale. « Les traversées » d'agglomération étant avant tout des espaces publics - au même titre que les rues et places d'une ville, d'un village, il convient de les appréhender dans leur contexte spécifique, leur polyvalence d'usages avec des compétences conceptuelles adaptées.

Ce partenariat se poursuivra en 2023 avec de nouvelles sessions dédiées et ouvertes aux services du département, mais aussi aux élus communaux.



Frontignan-La Peyrade, à mi-parcours, le processus d'élaboration de la requalification de la traversée de plus de 6 km est décrit par N. Lebunetel et A.M. Osmo © SG/CAUE 34



Serignan, un projet de parking qui devient un parc public en bordure de l'Orb, aux portes de la ville... © SG/CAUE 34



... avec vue sur la collégiale © SG/CAUE 34

Liste des intervenants sur les 2 sessions :

CD 34 : Valérie Andrieu, directrice du PMR ; Gilles Lavaud, directeur adjoint du PMR ; Alain Bruno Rana - agence Vignobles d'Ouest ; Valérie Maraval, directrice des Services Techniques de la ville de Pézenas ; Anne-France Osmo, directrice adjointe des services techniques de la ville de Frontignan-la-Peyrade ; Pascale Alazetta et Jean Planès, architectes urbanistes, agence TRAVERSESES ; Christine Munoz et Hervé Piquard, paysagistes concepteurs, urbanistes, Atelier SITES.

CAUE 34 : Sylvaine Glaizol, directrice-adjointe ; Alain Perez et Patrick Buffard, architectes urbanistes conseillers ; Serena Palazzi, architecte paysagiste conseillère.



Poussan, une rénovation des boulevards qui redonne une juste place aux piétons, aux arbres et aux automobiles... © SG/CAUE 34



... expliquée point par point par H. Piquard in situ © SG/CAUE 34

MISSIONS CONSEILS AUX PORTEURS DE PROJET



RÉFLÉCHIR À SON HABITAT

Qu'il s'agisse d'une réhabilitation, d'une construction neuve ou d'un aménagement, le CAUE permet à tout habitant ou porteur de projet, de bénéficier d'un entretien avec un architecte ou paysagiste conseiller. Ces professionnels lui donneront des conseils neutres, indépendants et gratuits en lien avec les caractéristiques architecturales, patrimoniales, environnementales et paysagères de notre département. Un gage de qualité pour notre cadre de vie à tous.

La mission de conseil s'appuie sur l'analyse du contexte des projets pour permettre à chacun de comprendre les enjeux des sites dans lesquels ils doivent s'insérer. S'inscrivant dans une démarche globale, elle participe à donner « envie d'architecture ».

Elle alerte sur la complexité, les compétences et les spécificités de l'acte de construire, elle sensibilise à la notion de coût global et d'économie. Elle invite à une réflexion sur le programme (besoins, usages, aspirations liées aux espaces et modes de vie) et incite à faire appel à un architecte ou un paysagiste pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Les conseils sont donnés sur rendez-vous, lors de permanences et idéalement en amont du dépôt de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Ces permanences sont assurées en 2022 sur 5 sites :

ARCHITECTURE :

- Au siège du CAUE à Montpellier, le mardi après-midi et le jeudi matin ;
- À Saint-André-de-Sangonis, les 1^{er} et 3^e mercredis du mois, l'après-midi ;
- À Béziers, le dernier vendredi du mois.

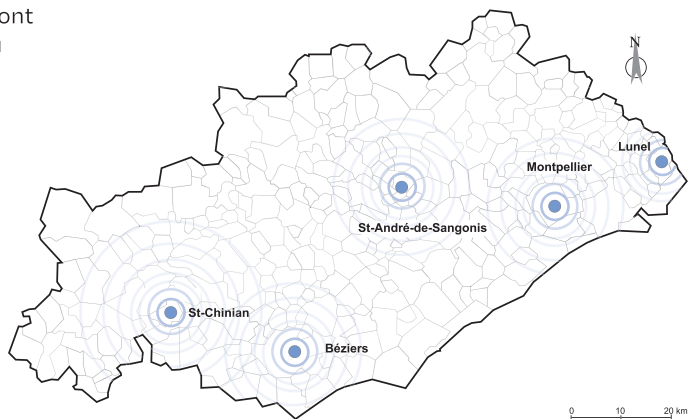
Suite au renouvellement en 2022 des conventions avec la CC Pays de Lunel et le Syndicat mixte du Pays de Haut Languedoc et Vignobles :

- À Lunel, 1 vendredi sur 2.
- À Saint-Chinian, 1 vendredi par mois, à la demande.

PAYSAGE ET JARDINS :

Au siège du CAUE à Montpellier, les 1^{er} et 3^e mardis du mois, le matin.

Des conseils rénovation sont également donnés en partenariat avec l'ALEC pour les copropriétés.



LES CHIFFRES 2022 DU CONSEIL AUX PARTICULIERS

Un total de 289 conseils, soit dans les différents lieux de permanence, soit par téléphone ou mail :

- 122 au siège du CAUE,
- 77 sur les lieux de permanence,
- 63 conseils téléphoniques ou par mail,
- 27 conseils paysagers.



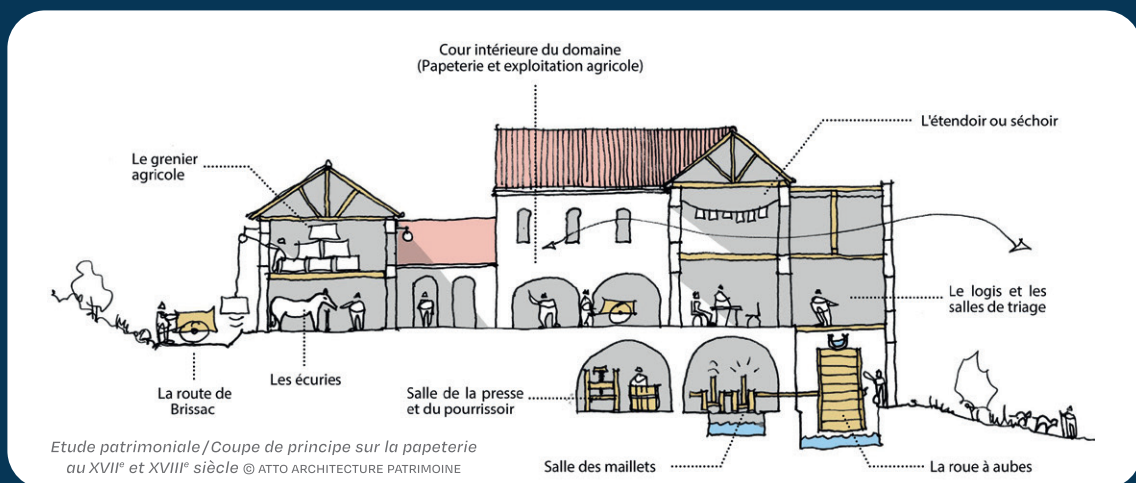
RECONVERSION DU SITE DE LA PAPETERIE DE BRISSAC

Quel devenir pour une friche industrielle ?

La papeterie de Brissac, attestée depuis le XVII^e siècle, a fermé ses portes en 1966. Aujourd'hui, les propriétaires du site, descendants du dernier directeur, s'interrogent sur son devenir, sa reconversion éventuelle en site de production d'énergie renouvelable, avec la création d'hébergement et d'un tiers-lieu.

Le CAUE, sollicité pour avis et conseil, a dans un premier temps visité le site et pris connaissance des études déjà menées.

Après échanges et au vu des enjeux patrimoniaux, le CAUE a conseillé de se rapprocher d'un architecte ayant une sensibilité au patrimoine afin de se doter d'une étude de faisabilité. Cette dernière permettra de déterminer les possibilités de reconversion du site de la papeterie, en prenant en compte sa situation, ses spécificités architecturales, son histoire, sa morphologie... Une fois le contenu de cette étude précisé, les propriétaires ont confié son élaboration à Philippe Saison, architecte du patrimoine. La Fondation du Patrimoine, contactée, est également partenaire de la démarche.



Salle des chaudières
© CAUE 34



Faisabilité / Scénario 1 - Axonométrie
© ATTO ARCHITECTURE PATRIMOINE



Vue extérieure de la papeterie
© CAUE 34



FAVORISER LE VIVANT SUR SON TERRAIN

Partant du constat que l'érosion et la destruction de la biodiversité sont une menace à court terme, les paysagistes et architectes conseillers du CAUE proposent, par le biais de deux publications, de réfléchir à des solutions adressées aux particuliers et aux collectivités, à toutes les échelles et au quotidien dans tout acte d'aménagement.

— *Favoriser le vivant sur son terrain*, plaquette en 3 volets dédiée aux particuliers et aux initiatives individuelles, à l'échelle de la parcelle.

— *Favoriser le vivant sur sa commune*, plaquette en 3 volets dédiée aux élus, techniciens, professionnels de l'aménagement et gestionnaires de l'espace public.

Depuis les terrasses, en passant par les jardins pavillonnaires et jusqu'aux parcelles de campagne cultivée, la plaquette *Favoriser le vivant sur son terrain* a pour objectif d'expliquer aux particuliers comment aménager en prenant en compte la biodiversité ordinaire des sols, celle des terrasses et des jardins, des vergers, des clôtures, des fossés et des mares.

Cette publication aborde les thématiques croisées de la végétation, de l'eau et des sols - perméabilité verticale et horizontale. L'objectif est d'encourager des plantations en pleine terre, la conservation ou l'entretien de haies et clôtures végétales, la conservation de sols perméables par le choix de matériaux adaptés, tout en respectant la forme urbaine associée et le caractère paysager de chaque lieu.

Les réponses paysagères correspondent à des enjeux thématiques : faire avec l'existant, s'adapter, régénérer les sols, planter, privilégier les essences locales, diversifier les variétés et les strates, favoriser la présence aérienne de l'eau, etc.

FAVORISER LE VIVANT SUR SON TERRAIN

34
Métro
Cla.u.e

www.caue-34.fr

« Aménager le territoire, la ville, le village, la parcelle, la demeure, comme un écosystème. »



© CAMILLE BOYER

PAROLES D'UN PARTICULIER BENJAMIN

Souhaitant initier une extension par surélévation pour créer une chambre qui manque à notre maison mais n'ayant pas de référence dans ce domaine nous avons contacté le CAUE 34 pour conseils. Nous avons reçu des informations sur le chemin à suivre pour rendre faisable et pertinent ce projet. Des conseils sur les stratégies de constructions de cette extension (raisonnés par rapport aux problématiques environnementales : choix de matériaux, type d'ouverture, isolation), sur la coordination des démarches à réaliser et sur les annuaires de professionnels à consulter nous ont été donnés. Nous avons suite à ce rendez-vous reçu un compte rendu de l'échange et une simulation de la distribution de l'espace au sein de cette extension et de la redistribution des pièces existantes nous a même été proposée. Un très grand service nous a été rendu et ce gratuitement, quel privilège. D'une idée nous sommes passés à un projet. Merci encore à notre interlocuteur qui a été très disponible et réactif.

MISSIONS

SENSIBILISATION ET INFORMATION

Grand public et scolaires



DÉCOUVRIR ET TRANSMETTRE

Au quotidien, le CAUE de l'Hérault s'implique dans sa mission de sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement, auprès de tous les publics, pour éveiller le goût, la curiosité vis-à-vis d'un cadre de vie et de son patrimoine et développer le sens de la responsabilité citoyenne.

À destination du grand public, il propose des expositions, des circuits de découverte, des conférences, au siège du CAUE et dans l'ensemble du territoire départemental. Il intervient en milieu scolaire et universitaire en proposant des ateliers pédagogiques en classe ou sur le terrain, en accompagnement de dispositifs éducatifs ou en réponse à des demandes d'enseignants.

En partenariat avec le Rectorat, il participe également à des formations destinées aux enseignants.

AU SIÈGE DU CAUE, UN LIEU D'ACCUEIL ET UN CENTRE DE RESSOURCES

Dans ses locaux, le CAUE dispose d'une grande salle d'exposition et de conférence. Ce lieu d'échanges et de rencontres accueille des animations organisées par le CAUE. Il est également mis à disposition de partenaires pour des événements liés au cadre de vie.

Le centre de ressources multimédia du CAUE comporte plus de 4000 ouvrages et une quarantaine de revues spécialisées.

La plateforme documentaire doc.caue34.net permet à chacun de consulter la liste complète des ouvrages et des DVD, avant de prendre rendez-vous pour les consulter ou les emprunter.

NOS MÉDIAS WEB : DES OUTILS POUR INFORMER ET COMMUNIQUER

Pour informer en s'amusant, nous proposons notre Websérie « Pause café ». + Newsletter et blog, Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et YouTube.

INTERVENTIONS EN MILIEU UNIVERSITAIRE

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY - MONTPELLIER 3

4 interventions (2 en M1 et 2 en M2) à l'Université pour des étudiants en Master Projet d'aménagement et perspectives territoriales. Enseignant : Alexandre Brun. Animation d'ateliers. Outil pédagogique : diaporama « Le paysage dans le projet d'aménagement et de territoire ».

Visite de l'écoquartier des Grisettes organisée pour des étudiants en Master ingénierie et gestion des projets environnementaux - Enseignant : Jérôme Cortet.

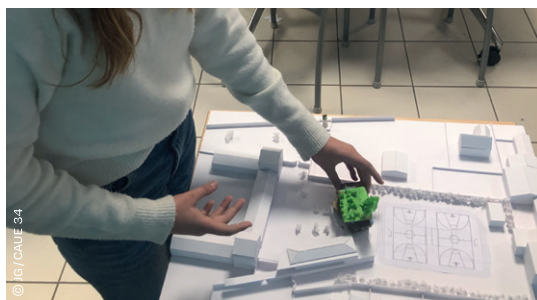
In. Autres partenariats

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

AET « RE-CRÉATION »

Depuis 2017, le CAUE contribue au dispositif AET « Re-création, révéler l'espace / Architecture et arts visuels » initié par le CD 34, en partenariat avec l'Education Nationale. En 2022, 58 élèves de 5^e, des collèges Paul-Émile Victor à Agde et Arthur Rimbaud à Montpellier : 6 séances par le CAUE, en introduction aux projets artistiques réalisés par les élèves avec les artistes Sébastien Granier (Agde) et Cyndie Olivares (Montpellier). Ce dispositif a fait l'objet d'un dossier de restitution réalisé par le CAUE. Le collège Basile Rouaix, à Cessenon-sur-Orb, a été retenu pour l'édition 2022-2023.

In. Partenariat - Département de l'Hérault



LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Le CAUE a organisé dans l'Hérault cet événement national, la veille des Journées européennes du patrimoine, à destination du public scolaire. Animations proposées par le CAUE, le 16 septembre : atelier lecture de paysage au Peyrou (classe de CM1-CM2, école Berthe Morisot et classe de CM2, école Lamartine) et balade architecturale et urbaine à Saint-Chinian (2 classes de 6^e du collège de Saint-Chinian).

Partenariats : FN CAUE, Montpellier Méditerranée Métropole, 25 partenaires sur l'ensemble du territoire héraultais.



LA LISTE CONTINUE
SUR LES PAGES
SUIVANTES





LES MYSTÈRES DE MONTPELLIER

De Nostradamus à l'Europe

La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale lance chaque année une édition du projet d'écriture de nouvelles par les élèves de CM1-CM2, en partenariat avec la mairie de Montpellier et plusieurs structures ou associations.

En 2021-2022, le thème annuel proposé était « Femmes et hommes célèbres de Montpellier ».

Dans ce cadre, préalablement à l'écriture d'une nouvelle par les élèves de la classe de Mme Karine Vigneron-Larosa, le CAUE a proposé le 22 janvier 2022 une animation « Sur les pas de Nostradamus » (Tour des Pins-Faculté de Médecine-Jardin des Plantes).

En 2022-2023, le thème retenu pour la 14^e édition s'intitule « Montpellier et l'Europe ».

En découvrant le thème de cette nouvelle édition, le CAUE a proposé de faire découvrir aux élèves la faculté de médecine, qui a accueilli depuis sa création au XII^e des érudits et des scientifiques de toutes origines, contribuant ainsi largement à son rayonnement, ainsi que le Jardin des Plantes, site à vocation pédagogique en relation directe avec l'enseignement de la médecine.

Le CAUE, en toute complicité avec Denis Nespoulous, jardinier-botaniste au Jardin des Plantes, a proposé aux élèves d'une classe de CM2 de l'école Emile Combes (enseignante Ghislaine Chapot), le 6 décembre, une découverte du bâtiment historique de la Faculté de Médecine et du Jardin des Plantes, en mettant en évidence l'importance de ces deux sites pour la notoriété de Montpellier au niveau européen.

Les enfants ont ainsi pu découvrir l'ancien évêché, qu'occupe la Faculté de Médecine, depuis la fin du XVIII^e. Ils ont eu le privilège de découvrir la Salle des Actes, où les jeunes médecins prêtent traditionnellement serment.

Accueillis au Jardin des Plantes par Denis Nespoulous, qui œuvre activement à la valorisation pédagogique des lieux, ils ont été conviés à participer à des activités ludiques, telle une chasse aux étiquettes, qui leur a permis de comprendre à quel point ce jardin a joué et joue encore un rôle essentiel dans les échanges culturels entre Montpellier et l'Europe.

Un carnet pédagogique, créé pour l'occasion par le CAUE, a été remis à chaque élève participant à la visite.



D. Nespoulous, jardinier-botaniste © JG/CAUE 34



Une approche sensorielle des plantes © JG/CAUE 34



MYSTÈRES DE MONTPELLIER

Le CAUE participe à chaque édition de ce projet d'écriture de nouvelles, par des élèves de CM1-CM2, en partenariat notamment avec la DSDEN, la Ville de Montpellier, l'Université de Montpellier et le Jardin des Plantes.

Partenariat : Montpellier Méditerranée Métropole.

In. Autres partenariats

VISITES DE MONTPELLIER

4 visites du centre historique de Montpellier animées pour des lycéens et étudiants : 1 classe d'élèves de section design et métiers d'art du lycée polyvalent des métiers d'art Charles Gide, à Uzès ; 2 classes de 1^{er} du lycée Joffre, à Montpellier ; 1 classe d'étudiants niveau licence, en DNMA De Design d'Espace, lycée J. Vallot - Lodève.



« MON PARC EN DEVENIR »

Le Lycée Notre-Dame de la Merci, à Montpellier, a travaillé durant un an sur le devenir du parc de l'établissement. Le CAUE a participé à ce projet pédagogique, en intervenant dans 2 classes de 2^{de}. Supports : diaporama sur l'histoire des parcs et jardins, celle du lycée et la mise en évidence des enjeux de composition. Les travaux du CAUE et des élèves ont été présentés en juin à l'ensemble de l'équipe éducative.

DÉCOUVERTE ARCHITECTURALE ET URBAINE D'UN QUARTIER

Pour 2 classes de CP, 2 visites à pied du quartier de l'école Sainte-Geneviève, en partant de l'école, du quartier des Cévennes jusqu'au château d'Alco.

FORMATION POUR LES ENSEIGNANTS

Accueil à la Salle du CAUE 34 d'une journée de formation à destination de 26 enseignants de collèges et lycées de la région (30, 34, 11), sur le thème « Architecture et EAC - Education Artistique et Culturelle ». Participation à l'animation de la journée, présentation des actions et outils pédagogiques dans le domaine de l'EAC (matin) ; parcours de visite architecturale et urbaine, dans le centre de Montpellier (après-midi). Partenariats : Académie de Montpellier / Rectorat de Montpellier / DAAC (Délégation Académique pour l'Art et la Culture)

In. Autres Partenariats

ANIMATIONS GRAND PUBLIC

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la 39^e édition des JEP et de la 2^e édition de « Passions Patrimoine », organisation d'une balade architecturale « Ouvrez l'œil ! » à Villemagne-l'Argentière, le 18 septembre.

Partenariat : Fondation du Patrimoine, commune de Villemagne-l'Argentière, CAPEB.

In. Autres partenariats

JNA / MOIS DE L'ARCHITECTURE / ARCHITECTURE EN FÊTE

7^e édition des Journées Nationales de l'Architecture (initiée par le ministère de la Culture) du 14 au 16 octobre. Le Mois de l'architecture en Occitanie (initié par la DRAC Occitanie), a été programmé du 14 octobre au 14 novembre.

Dans ce cadre, le CAUE a organisé un itinéraire à Saint-Chinian sur le thème : « Les façades de nos centres anciens : comprendre pour agir », avec Luc Nèples, architecte et présenté l'exposition « Voyage d'Orient 2.0 » à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon (Architecture en fête).

In. Autres partenariats



« BALADES » ARCHITECTURALES, PAYSAGÈRES ET URBAINES

— À Péret : 3 balades sur les « Paysages urbains » : « Regards croisés / Ville et paysage » ; « Sourires de façades » ; « Evolutions du bourg ». Partenariat : Communauté de communes du Clermontais.

— La Grande-Motte : balade à vélo « Le chemin des oiseaux ».

— Villeneuve-lès-Maguelone : balade à vélo « Un paysage mouvant à fleur d'eau ».



« À VOS PINCEAUX ! »

Préparation de l'action de sensibilisation à la mise en couleur des menuiseries bois à base de peintures naturelles, sous forme d'un chantier participatif, à Villespassans. Programmée le dimanche 11 juin 2023. Partenariat : Cc Sud-Hérault, commune de Villespassans.

CONFÉRENCE / CNOA / ENSAM

Participation à la conférence internationale organisée par le CNOA, l'Union Méditerranéenne des Architectes et l'ENSAM, le 24 juin, à l'ENSAM : Renaud Barrès, directeur du CAUE sur le thème : « Réhabilitation de la villa d'Eileen Gray et Jean Badovici E-1027 ».

CYCLE DE CONFÉRENCES « PAROLES DE... »

Le CAUE propose chaque année, dans ses locaux, un cycle de conférences tous publics. En 2022, plus de 200 personnes ont bénéficié de ces « Paroles de ».

— 10 février : Alain Freytet, paysagiste concepteur - « La beauté des paysages par la sobriété des projets ».

— 7 avril : Isabelle Bardy, biologiste de l'habitat, présidente de l'association Globe 21 - « De brique et de broc : le réemploi dans la construction et le bâtiment ».

— 19 mai : Envirobat Occitanie, MRBC, Caprioni, Cycles & Sources, Paroles d'acteurs locaux « Le réemploi dans le bâtiment ».

— 13 octobre : Pascale de Tourdonnet et Philippe Brachard, architectes - « L'architecture, c'est abriter la vie qui passe ».

In. Autres partenariats

EXPOSITIONS PRÉSENTÉES AU CAUE

Le CAUE présente dans ses locaux des expositions temporaires, en lien avec l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

— Prix Architecture Occitanie, exposition présentant les résultats du Prix du Public du « Prix Architecture Occitanie », du 8 février au 24 février. Partenariat MAOM.





VILLENEUVE- LÈS-MAGUELONE

Un paysage mouvant à fleur d'eau

Le CAUE a proposé au grand public, en partenariat avec l'APIEU, une nouvelle « balade architecturale et paysagère » à vélo intitulée « Un paysage mouvant à fleur d'eau ».

Au cours de cette balade à la fois pédagogique et dépayssante, entre terre et mer, les participants ont pu découvrir un territoire riche de nombreux sites d'intérêt, sur la presqu'île de Villeneuve-lès-Maguelone, et sur l'île de Maguelone.

D'une durée de 3h30 environ, dont 1h de vélo (11,6 km), la balade a permis d'apprécier à la fois le patrimoine naturel protégé (cordons dunaires, lagunes, salines) et le patrimoine bâti, grâce au croisement de regards sur les espaces naturels, la biodiversité, le paysage, l'urbanisme et l'architecture.

Les participants ont pu découvrir :

- les anciens salins de Villeneuve-lès-Maguelone, qui abritent aujourd'hui une richesse écologique reconnue et protégée
- les étangs de l'Arnel, de Vic, de Pierre Blanche et du Prévost, espaces naturels protégés
- le chemin du Pilou, étroit cordon de terre reliant Villeneuve-lès-Maguelone à Maguelone
- le canal du Rhône à Sète, qui traverse les étangs
- la cathédrale Saint-Pierre de Maguelone, sur son île volcanique.

Afin de préparer au mieux ce parcours et de pouvoir le programmer à nouveau, le CAUE a réalisé un dossier destiné aux animateurs de cette nouvelle balade, qui comporte des éléments documentaires sur plusieurs thèmes :

- l'évolution urbaine de Villeneuve-lès-Maguelone
- la présentation du site et de ses composantes paysagères
- l'étang de Vic (le pays des moustiques)
- les Salines, des milieux « naturels » fragiles et protégés
- la lagune
- la cathédrale Saint-Pierre de Maguelone.



Déplacement à vélo des participants © M. BURTON



© VP/CAUE 34

— *Matière grise*, exposition sur le thème du réemploi, de la réutilisation et du recyclage dans la construction et le bâtiment, réalisée par le Pavillon de l'Arsenal, du 6 avril au 25 mai à Montpellier et du 1^{er} au 18 juin à la Distillerie à Lodève. Partenariat avec le Pavillon de l'Arsenal, le centre d'art La Fenêtre, l'association La Manufacture des Pays.

Une vidéoconférence a été réalisée par le CAUE dans la série « Mots d'expo ».

In. Autres partenariats

— *Le basket du Peyrou*, exposition de photographies de Fayna Ladislav, présentée du 2 au 30 juin.



EXPOSITIONS DU CAUE

Les CAUE d'Occitanie réalisent et prêtent des expositions à des partenaires :

— *Vivre et construire avec le climat* : Viols-en-Laval ; Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, à la médiathèque de Béziers.

— *Profil Bois en Languedoc-Roussillon* : Pézenas, Lycée Charles Alliès à Pézenas.

— *Habiter sans s'étaler* : CAUE d'Alsace ; CAUE du Tarn ; CAUE du Jura.

— *Voyage d'Orient 2.0* : CAUE du Puy-de-Dôme, puis Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

EXPOSITIONS EN COURS DE RÉALISATION

Le CAUE pilote la réalisation d'une exposition sur la Mission Racine, conçue par Les CAUE d'Occitanie.

In. CAUE au niveau régional

FORUM « AGIR ICI, POUR DEMAIN »

Participation au 1^{er} Forum de la transition écologique organisé par la commune de Viols-en-Laval : prêt de l'exposition « Vivre et construire avec le climat » et stand d'information, week-end des 11 et 12 juin.

CROA/RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

Participation du CAUE à la table ronde « Le maire, l'architecte et la transition écologique en Occitanie : comment passer à l'action ? », organisée par le CROA, le 21 juin, au Corum-Montpellier.

In. Autres partenariats

SUPPORTS MULTIMÉDIAS

WEBSÉRIE « PAUSE CAFÉ » — En complément des 4 épisodes déjà réalisés, le CAUE travaille sur un nouvel épisode consacré au thème de la ventilation - mise en ligne en 2023 sur Youtube, intégré au blog du CAUE et partagé sur ses réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

NEWSLETTER MENSUELLE — 4 834 abonnés.

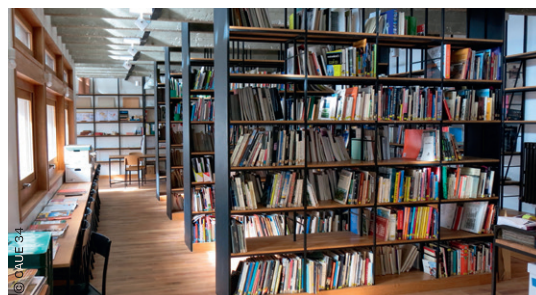
RÉSEAUX SOCIAUX — Facebook : 1 625 abonnés ; Twitter : 478 abonnés ; Instagram : 1 035 abonnés ; LinkedIn : 1 340 abonnés.

BLOG — 9 899 utilisateurs, 32 201 pages vues (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

PLATEFORME DOCUMENTAIRE — (+) doc.caue34.net

CENTRE DE DOCUMENTATION

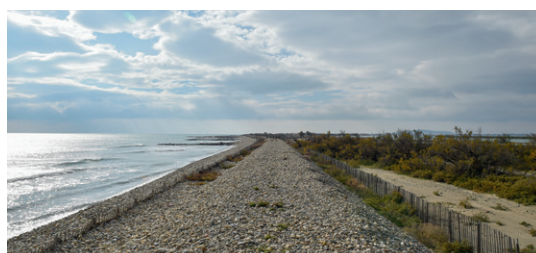
En 2022 : 53 ouvrages prêtés. Durée du prêt : 15 jours pour 5 ouvrages, en échange d'une caution et d'une pièce d'identité.



OPP 34 — TERRITOIRE HÉRAULTAIS ET OPP 34 — LITTORAL / DPMN

Depuis 1992, cet outil de veille permet d'observer d'année en année l'évolution de notre territoire. L'OPP comporte aujourd'hui 57 points. Le photographe Olivier MAS, mis à disposition du CAUE, à mi-temps par le CD 34, poursuit le suivi photographique de l'OPP 34 et de l'OPP littoral héraultais / DPMn. Séries mises à jour sur le site du CAUE.

(+) www.caue34.fr/observatoire-photographique



Extrait de l'OPP du DPMn - littoral héraultais, plage des Aresquiers - 2015 (en haut) - 2018 (au milieu) - 2021 (en bas) © CAUE 34

PARTENARIATS



PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT

SERVICE TOURISME DU CD 34 / CONSEIL ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS AUX CAVES ET CAVEAUX CENOTOURISTIQUES DANS LE CADRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS

Fin des visites de la 7^e session avec rédaction d'une fiche type de compte rendu de visite et de recommandations pour les domaines de :

- Domaine Aiguelière à Montpeyroux
- Domaine Petit Roubie à Pinet
- Château Fonsalade à Causses & Veyran
- Domaine La Conseillère à Montagnac
- Domaine de Rieussec à Gignac



HÉRAULT TERRITOIRES OU GROUPE HÉRAULT

1^{er} rencontre des différentes entités d'ingénierie départementales, dont H. Logement, H. Ingénierie, H. Energies, Territoires 34... pour leur coordination, la mise en place d'un programme de travail et de sous-groupes thématiques : énergies et centres anciens.

HÉRAULT INGÉNIERIE

Le CAUE est interrogé par Hérault Ingénierie pour un certain nombre de sollicitations d'élus communaux sur des questions de projets urbains, d'équipements ou d'espaces publics. 17 interventions auprès des collectivités concernées, avec visites et réunions préalables, concertation sur la méthode d'approche. Des réunions de coordination et « revue de projets » se tiennent tous les 2 à 3 mois avec échanges d'information et de points de vue.

In. Conseil aux collectivités territoriales



PÔLE ROUTES ET MOBILITÉS - FORMATION TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION

Le PRM du CD 34 a mis en place une formation-échange à l'adresse des chefs d'agences techniques et du service grands travaux sur le sujet des « traversées » d'agglomération. L'appui du CAUE est sollicité pour établir le programme, organiser les interventions et visites commentées de réalisations.

In. Formation & information Élus, maîtres d'ouvrage et professionnels

PÔLE EAU ENVIRONNEMENT, DIRECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Suite à la réédition du guide « Campings du littoral Héraultais, comment repenser l'aménagement paysager ? Guide pratique des espaces verts durables » conçu par le CD 34

et diffusé aux propriétaires et gestionnaires de campings. Publication d'une fiche conseil pour le camping « Le bon port » situé sur la commune de Lunel.

Par ailleurs, le CAUE a été sollicité par le CD 34 pour participer à l'Appel à Projet de l'agence de l'eau « économies d'eau : réduisons la consommation d'eau potable ».

SURIGE - CD 34 - ÉTUDES DE DÉFINITION URBAINE

Dans la continuité de l'appui aux études de définition urbaine préalables à la création ou révision de documents d'urbanisme, le SURIGE, avec le CAUE, est venu en appui des démarches de projets urbains des communes de BOISSERON, CANDILLARGUES, Les MATELLES, LUNEL-VIEL, VIEUSSAN, VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE.

In. Conseil aux collectivités territoriales

CONVENTION TRI ANNUELLE CD 34 - CAUE 34

Co-rédaction avec le SURIGE, identifications des actions en cours, à mener, et concertation des différents services concernés du CD 34.

DIRECTION DE LA CULTURE – SERVICE INGÉNIERIE ET PARTENARIATS CULTURELS

Poursuite - depuis 2017 - d'une participation au projet d'Action Educative Territoriale (AET) initié par le Département de l'Hérault, en partenariat avec l'Éducation Nationale et avec le soutien de la DRAC Occitanie. Dans le cadre du dispositif « Récréation, révéler l'espace » (en Arts Plastiques et Visuels), aux collèges Arthur Rimbaud à Montpellier et Paul-Emile Victor à Agde.

In. Sensibilisation Grand public et scolaires



HÉRAULT LITTORAL : « HABITER LE LITTORAL DEMAIN ! »

Afin de sensibiliser les élus, professionnels et techniciens aux enjeux du réchauffement climatique et à son corollaire sur notre territoire, la submersion marine, le Département a organisé avec l'appui du CAUE et la ville de Frontignan-La Peyrade, un concours d'idées « Habiter le littoral, demain ! », ouvert aux professionnels et aux étudiants dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

14 propositions sont à l'étude.

Réunion du jury prévue le 9 janvier 2023.

Le CAUE participe au comité de préfiguration de la Maison départementale du Littoral et au Jury de MCE pour la réalisation de la Maison départementale du littoral à Vic-la-Gardirole.



Le site de Frontignan-La Peyrade proposé comme terrain d'exploration © FRONTIGNAN-LA-PEYRADE



Illustration ©ANNA DELALANDE, KATIA-OCÉANE MENDÈS DE CASTRO
ÉTUDIANTES S6-2021 ENSAM MONTPELLIER



© CAUE 34

AUTRES PARTENARIATS

DRAC OCCITANIE

Le CAUE contribue au développement culturel des territoires ruraux, en organisant et/ou en participant à des actions culturelles et territoriales. Il fait partie du réseau régional des acteurs de l'architecture mis en place par la DRAC Occitanie. Il s'implique au niveau départemental dans les manifestations organisées par le Ministère de la Culture, tant nationales (JEP, JNA, Levez les yeux) que régionales (Mois de l'architecture, L'architecture en fête).

En 2022, la DRAC a soutenu trois projets du CAUE :
 — une balade architecturale à Saint-Chinian : « Les façades de nos centres anciens : comprendre pour agir », avec Luc Nèples architecte.
 — un cycle de conférences « Paroles de... »
 — la présentation de l'exposition « Matière grise »

In. Sensibilisation Grand public et scolaires

DREAL - PUBLICATIONS

Le CAUE s'investit dans sa mission de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, en proposant diverses actions, dont 3 ont reçu le soutien de la DREAL en 2022 :

— 2 plaquettes de sensibilisation destinées aux élus locaux et aux particuliers, sur le thème « Favoriser le vivant sur sa commune et sur son terrain ».

In. Formation & information Élus, maîtres d'ouvrage et professionnels et In. Conseil aux particuliers

— une conférence intitulée « Paroles d'écologues N° 21 – Quelle place pour le vivant dans les espaces urbains ? ».
 — une balade grand public sur la biodiversité urbaine, en préparation.

In. Sensibilisation Grand public et scolaires

DREAL - DDTM 34 - ATELIER DES TERRITOIRES « MIEUX AMÉNAGER AVEC DES SOLS VIVANTS »

Participation du CAUE le 3 mars à la journée de visite sur le territoire de communauté de communes des Avant-Monts. Réflexions du groupement (architectes, paysagistes, urbanistes, écologue des sols) pour intégrer la question de la traduction de cette problématique dans les documents d'urbanisme en appui (en l'occurrence un PLUi).

PUCA – FORUM DES SOLUTIONS 3

Intervention de Sylvaine Glaizol, directrice adjointe du CAUE 34 au séminaire « Ville résiliente - Adapter la ville par le lien climat-nature » en introduction au cas présenté de Sérignan « Du Parking au parc » - Atelier Sites, mœ.

DDTM 34 / DPMN

Suite de contribution à la définition d'une stratégie départementale de gestion du Domaine Public Maritime naturel (DPMn) en complémentarité avec une analyse de données produite par le Cerema. Cette approche sert de base à un Observatoire du Paysage Littoral Héraultais. Les prises de vues se sont poursuivies en 2022.

DDTM 34 – GROUPES DE TRAVAIL « AUTOUR DE LA DENSITÉ » ET « DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS ET PLANIFICATION »

Participation, contributions et appui du CAUE aux réflexions, actions menées par la DDTM sur ces sujets. Poursuite des travaux en 2023.

DDTM 34 – JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LES BE EN URBANISME

Le 27 septembre organisée à la Salle du CAUE, thématiques d'actualité et enjeux majeurs sur le département ont été abordés avec les

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

Département de géographie et aménagement
Master « Projet d'aménagement et perspectives
territoriales »

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université, interventions des deux paysagistes du CAUE auprès des étudiants de Master 1 et 2 aux analyses et problématiques de paysage. Le déroulement des interventions a été rythmé par une 1^{ère} approche sur les enjeux liés aux paysages méditerranéens puis par des ateliers pratiques sur le littoral et le piémont afin d'appliquer des mesures paysagères concrètes.

In. Sensibilisation grand public et scolaires



Des ateliers permettent une approche concrète des enjeux paysagers à différentes échelles territoriales © CAUE 34 ↑ →



professionnels : aléas feux de forêt et urbanisme, futur SDAGE, loi Climat et Résilience, démarches prospectives sur le territoire héraultais.

DDTM 34 – PETITES VILLES DE DEMAIN

1^{ère} rencontre des chargés de mission PVD avec le CAUE, à la DDTM en octobre : échanges sur les missions développées auprès des collectivités et les modalités de partenariats.

DDTM - PVD & SOUS-PRÉFECTURE DE LODÈVE

2 rencontres successives autour du projet de réaménagement de la place centrale de Saint André de Sangonis confiée directement à une entreprise et BE de travaux routiers. Avis du CAUE sollicité. Échange sur les enjeux architecturaux et paysagers du territoire du Lodévois avec Éric Suzanne, Sous-préfet.

FONDATION DU PATRIMOINE

Le CAUE met en relation les communes et particuliers concernés par la sauvegarde du patrimoine avec la Fondation du patrimoine, notamment pour trouver des financements publics et privés. À l'invitation de cette association, le CAUE a participé à la 2^{ème} édition de la manifestation « Passions Patrimoines », organisée à Villemagne-l'Argentière.

VALHOR - VICTOIRES DU PAYSAGE 2022

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés qui ont commandé des aménagements paysagers de qualité, réalisés avec le concours de paysagistes concepteurs, d'entreprises et pépinières labellisés, certifiés sont honorés lors des Victoires du Paysage. En décembre le CAUE 34 a été invité à la cérémonie de remise des prix

pour son implication auprès de la commune de Boisseron, en amont du projet de requalification de la traversée du bourg - mœ Atelier Sites paysagistes concepteurs. La Victoire d'Or a été remise à Loïc Fataciolli, maire de Boisseron.

ENSAM

Participation à la Conférence internationale organisée par le CNOA, l'Union Méditerranéenne des Architectes à l'ENSAM. Participation à des jurys de Projet de Fin d'Etudes le 1^{er} juillet 2022 – enseignant Malek Dabhi, architecte.

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Formation pour les enseignants sur le thème Architecture et EAC.

In. Sensibilisation & information grand public et scolaires

MAISON DE L'ARCHITECTURE OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Présentation au CAUE de l'exposition « Prix Architecture Occitanie »

In. Sensibilisation grand public et scolaire

CROA - LES « RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE »

Participation du CAUE à une table ronde au Corum à Montpellier.

SALON DES MAIRES

Participation du CAUE avec la tenue d'un stand le 30 septembre 2022 au Parc des expositions à Béziers.

COMMISSIONS

Le CAUE est membre de plusieurs commissions, communale, départementale et régionale :

CDNPS / Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

CRPA / Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

COMMISSION DE CONCILIATION / pour la répartition de la DGD-U / DDTM.

JURYS 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

— Jury de concours de MCE pour la construction d'un centre d'exploitation routier à La Salvetat-sur-Agout, le 28 mars 2022.

— Jury de concours de MCE pour la construction de bureaux pour les services territorialisés de la solidarité à Gignac, le 7 avril 2022.

— Jury de MCE pour la construction d'un collège sur la commune de Juvignac, le 19 mai 2022.

— Jury de MCE pour la réalisation de la Maison

départementale du littoral au lieu-dit Mas Vieux des Aresquiers sur la commune de Vic-la Gardiole le 30 mai 2022.

— Jury de concours pour le marché de MCE pour la construction d'un collège à Maraussan (phase offres), le 20 juin 2022.

— Jury de MCE pour la construction d'un centre technique à Lunas, le 8 décembre 2022.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE :

Jury de concours de MCE pour la construction de 51 logements, (2^e phase) le 25 mars 2022.

COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

Jury de concours relatif à l'extension de l'école élémentaire et reconstruction partielle de l'école maternelle, le 13 septembre 2022 et jury final le 13 décembre 2022.

COMMUNE DE VIC-LA-GARDIOLE

Jury de Concours de MCE pour la construction d'une structure enfance-jeunesse et cantine, le 15 novembre 2022.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Jury de concours de MCE pour la restauration et l'extension du théâtre des variétés, 2^e phase le 8 avril 2022.

MISES A DISPOSITION DE LA SALLE DU CAUE / RÉSEAUX PROFESSIONNELS

— Le 7 février : à la demande de Lionel Scotto, pour réalisation d'un atelier de coécriture d'un article scientifique avec les élus et agents de service sur (1) le volet métrologie citoyenne à partir des premiers résultats que obtenus (2) et politique publique.

— Le 22 février : groupe Frugalité heureuse Occitanie.

— 7 juin : à l'ALEC pour son AG

— 10 juin : à l'OPQU pour une session d'audition de qualification ouverte aux professionnels de l'urbanisme

— 24 juin : Montpellier 3M, séance de travail travaux Arceaux

— 27 juin : rencontre équipes, CAUE, GEFOSAT, ALEC, présentation des différents métiers

— 30 juin : à l'association GEFOSAT pour son AG

— 4 août : à Montpellier 3M dans le cadre d'une mission de MCE sur les espaces publics Arceaux-Peyrou

— 27 septembre : Journée échange à l'adresse des BE en urbanisme - DDTM / CAUE

— 4 octobre : Formation Envirobât RE2020

— 14 octobre : à l'ALEC pour son forum « copropriété »

— 13 décembre : à la MAOM pour son CA

VIE DU CAUE

LE CAUE AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

LE CAUE AU NIVEAU NATIONAL

VIE FÉDÉRALE

Julie Garcin Saudo, présidente du CAUE de l'Hérault, est reconduite en novembre 2021 comme membre du conseil d'administration de la FNCAUE, et trésorière.

Participation aux 4 conseils d'administration de l'année 2022. Participation aux AG du 27 avril et du 16 novembre.

Renaud Barrès, directeur du CAUE, a quant à lui représenté l'URCAUE Occitanie à la Conférence technique permanente (CTP) lors des 4 réunions de l'année 2022. Cette dernière rassemble les directeurs de CAUE représentant leur région. Elle est l'organe de réflexion et de proposition qui doit éclairer les décisions de la fédération.

LES AUTRES ACTIONS AU NIVEAU NATIONAL

Participation aux Enfants du Patrimoine (voir chapitre sensibilisation) et insertion image générique.

Poursuite de l'action dans le cadre de l'appel à projet européen Massif Central piloté par le CAUE de Haute-Vienne dont la clôture interviendra en 2023 au format d'un bilan présenté au comité du Massif.

LE CAUE AU NIVEAU RÉGIONAL

LES CAUE D'OCCITANIE

Adhésion du CAUE de l'Hérault à l'union régionale « les CAUE d'Occitanie » Participation à l'AG et aux CA qui définissent des grandes orientations de l'UR et aux réunions de directeur en présentiel ou en visio tout au long de l'année.

PARTICIPATIONS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET DE LA DIRECTION

— Groupe de travail ZAN

Contribution au groupe dédié à la question du Zéro Artificialisation Nette en partenariat avec la Région Occitanie, ayant pour objectif, la mise au point de supports d'aide à l'appropriation du sujet par les élus et sa traduction dans les actions de planification et d'aménagement.

4 réunions de travail se sont tenues en présentiel ou en visioconférence tout au long de l'année.

— Groupe numérique www.les-caue-occitanie.fr

Quatre réunions de travail / échanges de compétences et formations avec les représentants web des CAUE d'Occitanie & Marc Druilhe, W-agora, webmaster technique du site web.

— Groupe conseil aux particuliers

Ce groupe de travail a pour objectif de clarifier le classement des contenus mis à la disposition des particuliers sur le site internet des CAUE d'Occitanie.

— **Groupe rénovation du bâti ayant permis** d'aboutir à la rédaction d'une plaquette « Réhabiliter ou construire - Faire les bons choix » en partenariat avec la DREAL et l'ADEME.

— **Groupe Fiches patrimoine** à l'initiative de la DRAC. Travail collaboratif entre les UDAP et les CAUE d'Occitanie pour réaliser un ensemble de fiches de conseils tout public pour la rénovation et l'entretien du bâti patrimonial qui se poursuit en 2023.

— **Exposition « Mission Racine »** : poursuite du travail et des échanges avec les 4 CAUE de la frange méditerranéenne pour la réalisation d'une exposition avec le soutien financier de la DRAC devant permettre à l'été 2023 de présenter l'histoire de la fondation des 6 stations balnéaires issues de la Mission Racine. Le CAUE de l'Hérault assure le pilotage de cette action.

L'ÉQUIPE DU CAUE

AU 31 DÉCEMBRE 2022



Florence Fombonne Rouvier
DIRECTRICE

Urbaniste et géographe



Sylvaine Glaizol
DIRECTRICE ADJOINTE

Architecte et urbaniste
Responsable — Mission
Conseil aux collectivités



Serena Palazzi
Architecte et
paysagiste conseillère



Mickaël Arjona
Architecte conseiller



Patrick Fichera
Responsable gestion
et des ressources
humaines



Alain Pérez
Architecte et urbaniste
conseiller



Cécile Bandza
Assistante de projet



Joséphine Guillemain
Architecte conseillère
(EN CDD DEPUIS JUIN 2022)



Valérie Perez
Chargée du centre
de ressources
& outils multimédias
MISE À DISPO. PAR LE CD 34



Patrick Buffard
Architecte et urbaniste
conseiller



Anaïs Hervouet
Paysagiste conseillère



Anne-Marie Llanta
Architecte et urbaniste
Responsable Mission
Sensibilisation



Lydie Champonnois
Architecte et urbaniste
conseillère



Xavier Mestre
Architecte et urbaniste
conseiller



Olivier Mas
Photographe
MISE À DISPO. PARTIELLE
PAR LE CD 34

FORMATIONS, LOCAUX ET LOGICIELS

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Tout au long de l'année, les membres de l'équipe qui en ont émis le souhait ont pris part à différents type de formation :

- **2 sessions « RE2020 : les clés de la nouvelle évaluation réglementaire »** organisée par Envirobât (8 salariés).
- **« Estimation des coûts des projets des ouvrages »**, proposé par le CAUE du Gers (3 salariés)
- **« Voyage au centre de l'arbre » et « Analyse visuelle de l'arbre et évaluation de l'état mécanique »**, organisé par l'atelier de l'arbre (2 salariés).
- **« Utilisation de l'approche Palo Alto dans les CAUE »** : 4 session de 1 journée organisée par le CAUE du Gers (2 salariés).
- **« Codeveloppement professionnel formation systémique Palo Alto »**, en distanciel proposé par CECODEV (1 salarié).

LES LOCAUX

Des travaux ont été engagés afin d'optimiser les différents espaces, notamment en rez-de-chaussée, en lieu et place de l'ancienne salle de réunion, dégagant un espace de travail devant prochainement accueillir la MAOM.

LE LOGICIEL CAUE PILOTE

Poursuite de la mise en place de cette plateforme permettant la gestion et la mutualisation des états de l'activité du CAUE, par missions et domaines d'intervention, pour les rendez-vous aux particuliers, les actions menées auprès des collectivités, les actions de sensibilisation mais aussi à terme une base de données des contacts et partenaires, la gestion RH, etc. Tous les modules sont finalisés, reste le déploiement du formulaire de demande de rendez-vous et de questions en ligne, prévu courant 2023 ainsi que le développement de l'Agenda partagé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 1^{er} juin 2022 à Boisseron, suivie de la conférence « Une approche sensible du territoire rural » par Simont Teyssou, architecte urbaniste au Rouget (Cantal), et d'une visite du village et des espaces publics requalifiés de Boisseron. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette première AG, une 2^e a été organisée le 28 juin 2022, au siège du CAUE de l'Hérault.

EN 2022, UN TOTAL DE 227 MEMBRES, DONT 22 ADMINISTRATEURS.

LES 210 MEMBRES ACTIFS ADHÉRENTS :

IL EST À NOTER 4 NOUVELLES ADHÉSIONS : AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE, CAMPAGNAN, CASTANET LE HAUT, LUNEL VIEL, VALRAS-PLAGE.

A : ABEILHAN, ADISSAN, AGEL, AIGNE, AIGUES-VIVES, ALIGNAN, ANIANE, ASPIRAN, ASSIGNAN, AUMES, AUTIGNAC, AZILLANET

B : BALARUC LE VIEUX, BASSAN, BÉDATHRIEUX, BÉLARGA, BERLOU, BESSAN, BOISSERON, BOUZIGUES, BRENAS, BRIGNAC, BRISSAC

C : CABRIÈRES, CAMBON ET SALVERGUES, CAMPAGNAN, CAMPAGNE, CAMPLONG, CANDILLARGUES, CAPESTANG, CARLENCAS ET LEVAS, CASSAGNOLES, CASTANET LE HAUT, CASTRIES, CAUSSE DE LA SELLE, CAUSSES ET VEYRAN, CAUX, CAZEDARNES, CAZOULS LES BÉZIERS, CÉBAZAN, CERS, CESSENON SUR ORB, CESSERAS, CLARET, CLERMONT L'HÉRAULT, COLOMBIÈRES SUR ORB, COLOMBIERS, COULOBRES, COURNIQUO, COURNONTERRAL, CREISSAN, CRUZY

E : ENTRE VIGNES

F : FABREGUES, FAUGÈRES, FÉLINES MINERVOIS, FERRALS, FLORENSAC, FONTANES, FONTÈS, FRAISSE SUR AGOUT, FRONTIGNAN

G : GABIAN, GANGES, GARRIGUES, GIGEAN, GIGNAC, GRABELS, GRAISSESSAC

J : JACOU, JONQUIÈRES, JUVIGNAC

L : LA CAUNETTE, LA LAVINIÈRE, LA SALVETAT, LA TOUR SUR ORB, LACOSTE, LAMALOU LES BAINS, LANSARGUES, LATTES, LAURENS, LAURET, LAVÉRUNE, LE BOSQ, LE BOUSQUET D'ORB, LE CAYLAR, LE POUGET, LE POUJOLS SUR ORB, (LE) PUECH, LES MATELLES, LESPIGNAN, LÉZIGNAN-LA-CÈBE, LIEURAN CABRIÈRE, LIGNAN SUR ORB, LE TRIADOU, LES RIVES, LOUPIAN, LUNAS, LUNEL, LUNEL VIEL

M : MAGALAS, MARAUSSAN, MARGON, MAUGUIO, MÉRIFONS, MÈZE, MINERVE, MIREVAL, MONS LA TRIVAL, MONTARNAUD, MONTAUD, MONTBAZIN, MONTBLANC, MONTELS, MONTOLIEU, MOURÈZE, MUDAISON, MURVIELS LES BÉZIERS, MURVIEL LES MONTPELLIERS

N : NÉBIAN, NEFFIÈS, NISSAN LEZ ENSÉRUNES, NIZAS

O : OCTON, OLARGUES, OLONZAC, OUPIA

P : PALAVAS LES FLOTS, PAULHAN, PÉGAIROLLES ESCALETTE, PÉZENAS, PÉZÈNES LES MINES, PIERRERUE, PIGNAN, PLAISSAN, POILHES, POMEROLS, POUJOLS, POUSSAN, POUZOLS, PRADES LE LEZ, PRADES VERNAZOBRES, PRÉNIAM, PUILACHER, PUISSALICON, PUISSEGUIER

Q : QUARANTE

R : ROMIGUIÈRES, ROQUESSSEL, ROUET, ROUJAN

S : ST BAUZILLE DE MONTMEL, ST BAUZILLE DE PUTOIS, ST BRÈS, ST CHINIAN, ST ETIENNE D'ALBAGNAN, ST ETIENNE GOURGAS, ST GÉLY DU FESC, ST GENIÈS DE FONTEDIT, ST-GENIÈS VARENSAL, ST GERVAIS SUR MARE, ST HILAIRE DE BEAUVOIR, ST JEAN BUÈGES, ST JEAN DE CORNIES, ST JEAN MINERVE, ST JEAN DE VEDAS, ST MARTIN DE LONDRES, ST MATHIEU DE TRÉVIERS, ST MAURICE NAVACELLES, ST MICHEL, ST PARGOIRE, ST PONS DE THOMIÈRES, ST THIBERY, ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES, SALASC, SATURARGUES, SAUSSAN, SAUSSINES, SAUTEYRARGUES, SÉRIGNAN, SERVIAN, SORBS, SUSSARGUES

T : TEYRAN

U : USCLAS

V : VACQUIÈRES, VAILHAUQUÈS, VALERGUES, VALFLAUNÈS, VALRAS PLAGE, VALROS, VÉLIEUX, VENDRES, VIC LA GARDIOLE, VIEUSSAN, VILLENEUVE LES MAGUELONE, VILLEVEYRAC, VIOLS EN LAVAL

AGGLOMÉRATIONS, COMMUNAUTÉS

DE COMMUNES, PROGRAMME : AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÉVENNES GANGEOISES, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GAND ORB, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS LARZAC, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CARROUX, COMMUNAUTÉ COMMUNES SUD HÉRAULT, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTS DE LACAUNE - MONTAGNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL, HÉRAULT LOGEMENT



© CAUE 34

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 MEMBRES

6 REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Julie Garcin Saudo,
Conseillère Départementale du canton de Pézenas,
Présidente du CAUE.

Gaëlle Levêque,
Conseillère Départementale du canton de Lodève.

Audrey Imbert,
Conseillère Départementale du canton de Mèze.

Sylvie Pradelle,
Conseillère Départementale du canton de Frontignan-La Peyrade.

Sébastien Cristol,
Conseiller Départemental du canton Montpellier-5.

Brice Bonnefoux,
Conseiller Départemental du canton de Mauguio.

3 REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Christophe Mauny, Directeur des services départementaux
de l'Éducation Nationale (représenté par Fabien Jouve,
conseiller pédagogique départemental Arts et Culture).

Sophie Loubens, Cheffe de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine.

Matthieu Grégory, Directeur de la DDTM (représenté
par Thierry Durand, Directeur Adjoint ou Florence Bouchot
cheffe de service territoire et urbanisme).

2 PERSONNES QUALIFIÉES

Olivier Daguisy, Directeur de la SEM.A.BATH.

Alexandre Brun, Maître de Conférences HDR,
Université Paul Valéry Montpellier 3.

4 REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

Maguelone Vidal, Architecte DPLG, CROA.

Yoann Foucher, Urbaniste OPQU-Architecte Dr en
Architecture-Aménagement de l'Espace. Suppléant Eugène
Gréau, Urbaniste qualifié OPQU, président des urbaniste
d'Occitanie.

Christophe Faucon,
Paysagiste, Fédération Française du Paysage.

Thierry Lamort, Architecte, Union Syndicale des Architectes
du Languedoc Roussillon.

6 MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Frédéric Roig, Maire de Pégairolles-de-l'Escalette,
président de l'Association des Maires du département
de l'Hérault.

Thierry Verdier, Directeur de l'ENSAM
(représenté par Daniel Andersch).

Jean-Claude Brainville,
Conseiller Municipal à Olargues, commission urbanisme.

Philippe Lenoir, Maire-adjoint de la commune
de Lavérune, délégué à l'Urbanisme et aux travaux.

Loïc Fataccioli, Maire de Boisseron.

Serge Pesce, Maire de Maraussan.

1 REPRÉSENTANT ÉLU PAR LE PERSONNEL SIÉGEANT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Patrick Buffard, titulaire,
architecte urbaniste conseiller au CAUE 34.

Serena Palazzi, suppléante,
architecte paysagiste conseillère au CAUE 34.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

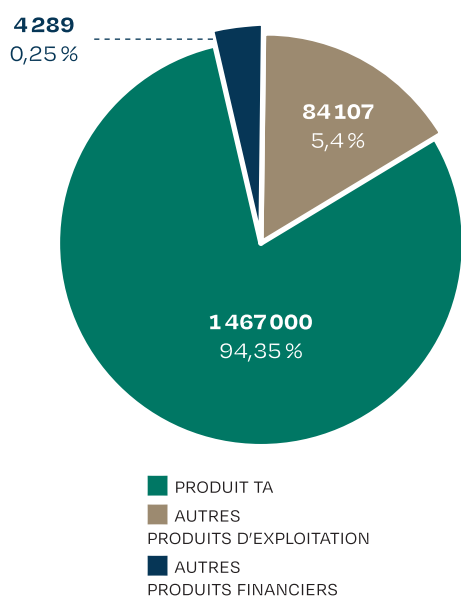
EN MATIÈRE DE RECETTES — En 2022, le Département a voté la contribution de la TA à 2,5% en affectant 0,3% au CAUE et 2,2% à la politique de protection des ENS. La TA représente plus de 93% des produits du CAUE sur l'exercice. Pour la deuxième année consécutive le montant perçu de produit reste à minima, soit 1 449 000 € et cela afin de répondre à la demande du Conseil Départemental de recherche d'économies auprès de l'ensemble de ses partenaires. Le montant global des produits est donc en diminution de 1,48%, par rapport à 2021 et 16,03% par rapport à 2019.

Les produits exceptionnels et les autres produits de gestion sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

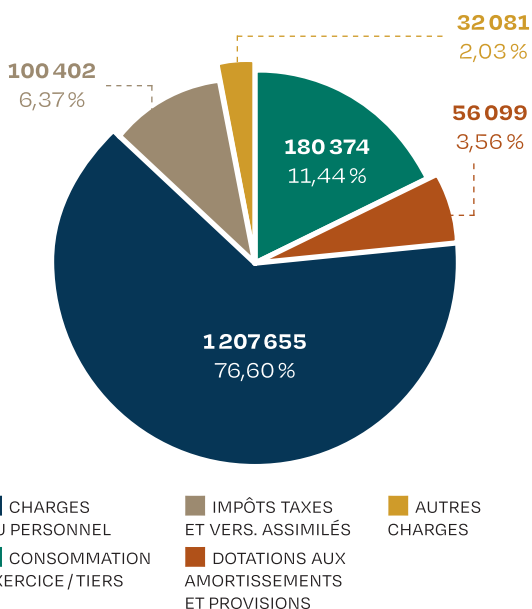
EN MATIÈRE DE DÉPENSES — Globalement, l'ensemble des dépenses est en diminution de plus de 13% par rapport à 2020. Il est à noter que certaines charges de fonctionnement sont en variations importantes en positif ou en négatif. Ces flux comparatifs des frais de fonctionnement sont en lien avec, d'une part, les différents confinements des derniers exercices et d'autre part, avec l'inflation croissante des matières et fournitures tout au long de l'année. Pour autant, les charges du personnel sont en très nette diminution de près de 14% par rapport à 2021.

Au final, le résultat net de l'exercice s'établit par un déficit de -21 114 €. Il diminue les disponibilités du CAUE. La réalisation des dépenses et des recettes est conforme aux prévisions budgétaires, budgets primitif et supplémentaire, avec un résultat encore en diminution pour cet exercice.

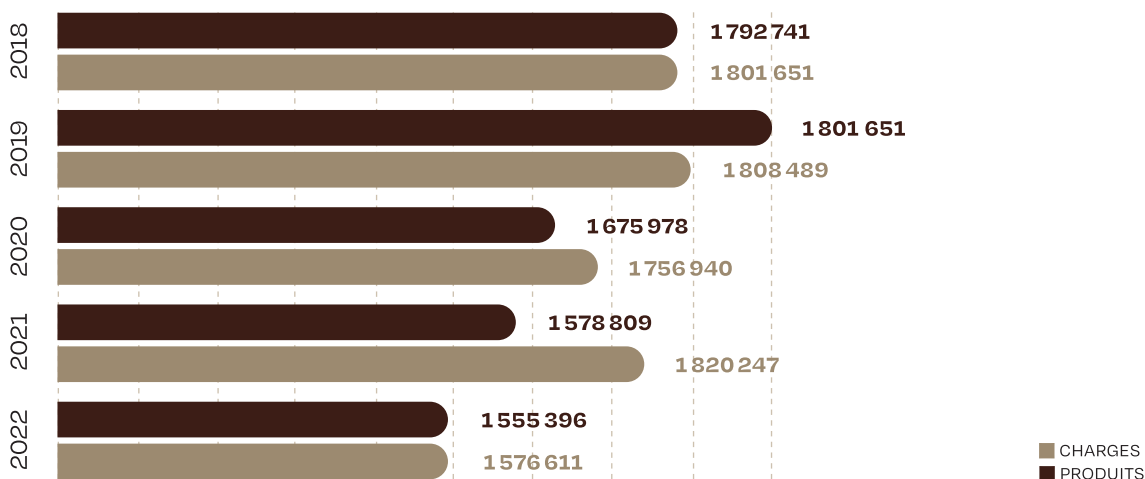
RESSOURCES :



CHARGES :



RÉCAPITULATIF DES CHARGES ET PRODUITS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES :



LE CAUE REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES



